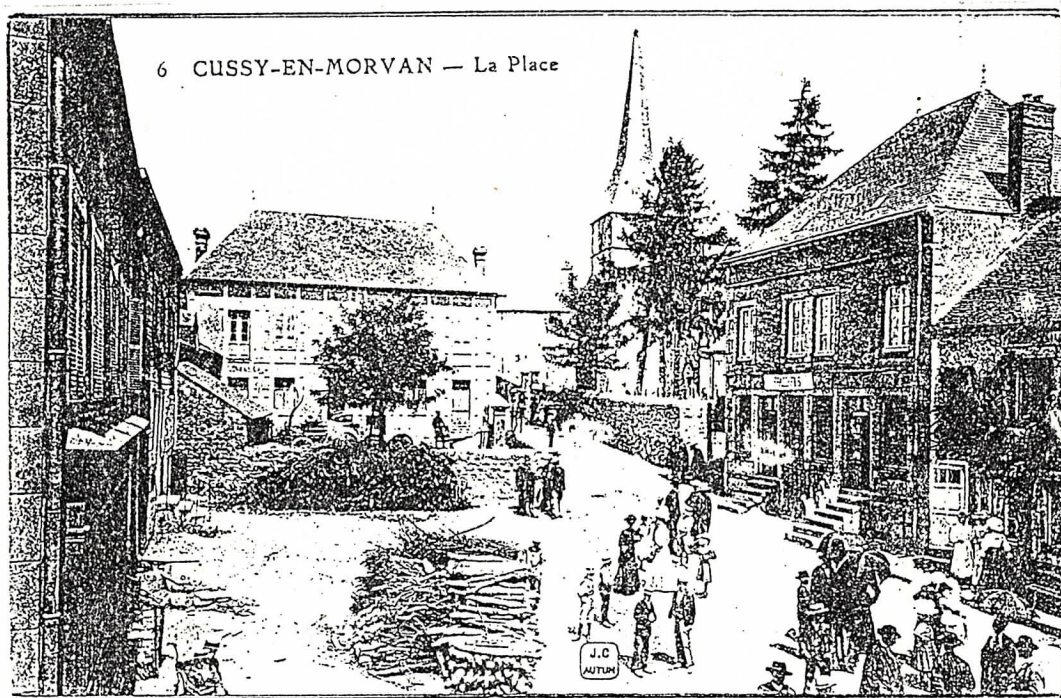


C U S S Y

- e n -

M O R V A N



H J E R



# C U S S Y H I E R

*Extraits du registre du CONSEIL de FABRIQUE*

---

PAROISSE DE CUSSY-EN-MORVAND

---

*abbé CHAMOY* 1849-1865

ÉVÉNEMENTS PAROISSIAUX

---

*abbé LAMBOUROUX* 1881-1897

+ FAMILLES EN 1905

+ ÉTAT MILITAIRE DU BAILLIAGE D'AUTUN	1474
VISITE DES FEUX	1645
ÉTAT DE BOURGOGNE	1783
PLAINTES ET DOLÉANCES AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX	1789
LE "MORVAND" DE L'ABBÉ BAUDIAU	1858

---

imprimé en 1991  
abbé R. GARNIER / J. PAINEAU  
(Anost)



ABBÉ CHAMOY

- p. 3 la paroisse de Cussy-en-Morvand  
église  
5 confirmations  
6 presbytère  
7 les curés de la paroisse  
10 vicaires  
11 les cloches  
ouragan  
12 vieilles donations

ABBÉ LAMBOUROUX

- 13 événements paroissiaux 1881-1897  
14 confirmations  
15 nouvelle bénédiction du chemin de croix  
Saint-Antoine de Padoue  
confréries  
16 usages à réformer ou à conserver  
17 esprit de la paroisse  
18 instruction religieuse

FAMILLES EN 1905

- p. 19 séparation de l'église et de  
l'état

COMPLÉMENTS

- 22 état militaire du bailliage  
d'Autun 1474  
23 visite des feux 1645  
24 état de Bourgogne 1783  
plaintes et doléances de la  
paroisse aux états-  
généraux en 1789  
26 le Morvand (abbé Baudiau)  
1858

*Sommaire*

---

Paroisse

1857

de

CUSSY - en - MORVAND

abbé

CHAMOY





LA P A R O I S S E

---



DE C U S S Y - E N - M O R V A N D

---

*La paroisse de Cussy-en-Morvand faisait partie jadis du duché de Bourgogne. Au 10<sup>e</sup> siècle, elle avait son église. Jusqu'à l'année 1265, elle était sous le patronage des évêques d'Autun. Elle fut ensuite desservie par les moines de Saint-Martin ; et en 1425, elle passa aux chanoines de la cathédrale d'Autun, qui nommaient les curés et percevaient une partie des dîmes.*

*Cussy dépendait de la châtelainie de Roussillon et en était le chef-lieu. C'était là que se rendait la justice. Les sentences criminelles s'exécutaient au village de Montcimet. Des six foires établies, cinq se tenaient à Cussy, chaque jeudi, des quatre-temps et le lendemain de la Saint-Pierre. Il y avait au bas du bourg, dans un lieu nommé "les châteaux", au 13<sup>e</sup> siècle, une maison-forte où résidaient souvent les seigneurs de Roussillon. Les villages de Frétoy, de Marey, de Vignerux, de Montcimet possédaient des châteaux. Vignerux et Marey, à certaines époques, avaient droit de haute et basse justice sous les seigneurs de ce nom.*

*L'église de Cussy était autrefois sous l'invocation de Saint-Pierre, mais depuis longtemps elle est dédiée à Saint-Léger.*

*Jadis, le village de Ruisselle était une année de Chissey et une année de Cussy ; le village de Bèbe, une année de Sommant et une année de Cussy ; de manière que la paroisse de Cussy avait alternativement l'un ou l'autre de ces deux villages.*



É G L I S E

---

*On ne sait pas au juste l'époque où fut bâtie l'église. Le chœur et les deux chapelles, d'après les recherches de M. Baudiau, dateraient du 16<sup>e</sup> siècle. La chapelle nord, dite "chapelle de Frétoy" ou "des Allyot", fut fondée par un seigneur de ce nom ; elle était réservée à la famille qui y avait droit de sépulture, comme on peut le voir dans les anciens registres ; elle était close de grilles en bois qui, vers l'année 1839, furent enlevés par M. Beraud, alors curé de Cussy.*

*On ne connaît pas le fondateur de la chapelle du midi qui représente cependant plus d'élégance et d'architecture que celle du nord. On ignore aussi de quelle époque date le clocher, solidement construit et jusqu'ici le plus élevé de toutes les paroisses environnantes.*

La chapelle de Montcimet, sous l'invocation de Saint-Sébastien, fut bâtie  
servir de cinquième clocher, lorsque la baronnie de Roussillon fut érigée en  
sat. Dans ce village, résidaient jadis les seigneurs de Gaudry, notaires  
; greffiers et procureurs de Roussillon. Les cinq clochers, composant le mar-  
t, étaient Roussillon, Anost, Cussy, Gien-sur-Cure et Montcimet. On voit en-  
dans ce village les débris de l'ancienne demeure des seigneurs de Gaudry qui  
saient d'une grande renommée et dont la mémoire n'est pas encore entièrement  
ée dans ce hameau. En l'année 1610, un nommé Hugues de Gaudry, baptisé en l'  
e de Cussy, eut pour parrain noble Hugues de Chaugy, seigneur de Roussillon,  
our marraine damoiselle Françoise de Ganay, fille de Jean de Ganay, seigneur  
ellée, paroisse d'Anost.

Par la suite des temps, l'église de Cussy, devenue insuffisante pour conte-  
la population, demandait un agrandissement. Le besoin s'en fit sentir prin-  
ilement sous M. Beraud, curé, qui n'eut ni le temps ni les moyens de mettre son  
jet à exécution. L'année après, en 1839, M. Clair, son successeur, réclama cet  
andissement et malgré son bon désir et tous ses efforts ne put rien obtenir, à  
grand regret, pendant dix ans ; il laissa cependant une somme de 3 000 F des  
enus de la fabrique, laquelle somme il destinait à cette réparation devenue ur-  
nte.

M. Chamoy, nommé curé au mois de juillet 1849 par Monseigneur d'Héricourt,  
heureuse mémoire, eut pour première tâche l'agrandissement de l'église ; telles  
rent ses premières paroles, en le nommant dans cette paroisse : "Mon cher curé,  
ous avez une église à bâtir". Monseigneur avait grandement à coeur, depuis plu-  
ieurs années, cet agrandissement. Enfin, en 1851, il eut lieu sous la direction  
e M. Jean Roidot, architecte à Autun, avec les faibles ressources de la fabrique  
t le concours bienveillant de la plupart des habitants, qui se prêtèrent surtout  
our les charrois des matériaux. Il y eut cependant de fortes oppositions et beau-  
coup de mauvaise volonté de la part de plusieurs notables et riches propriétaires  
de la paroisse.

La pierre de taille a été extraite du village de Rigny près Saint-Léger-du-  
Bois, à l'exception des croisées et des contre-forts du midi qui sortent des car-  
rières de Vautiot (ou Trois-Cheminées) près la Grande-Verrière. L'église fut pa-  
vée à neuf en 1852 avec des dalles et des carreaux sortant de NoLay et les vieil-  
les tombes trouvées dans l'église.

Les grands bancs de la nef principale furent placés au mois de mars 1852.  
En 1851, la table sainte, placée dans le chœur, tenant au banc des fabriciens, fut  
reportée sous le ceintre, 3 m plus bas qu'elle ne se trouvait auparavant. Ancien-  
nement l'autel touchait le mur, sous le grand tableau qui se trouve au fond du  
choeur. M. Clair fit percer la porte actuelle de la sacristie et recula l'autel d'  
un mètre environ. Lors de l'agrandissement du chœur et de la construction des deux  
collatéraux de l'église, M. Chamoy jugea à propos de placer l'autel où il se trou-  
ve maintenant. La table sainte et les gradins, les grands bancs du chœur, le mat-  
tre-autel, la chaire à prêcher, les plafonds de la sacristie sont dus aux soins de  
M. Clair.

Le portail du cimetière avec la grille furent placés en 1852. Le couvert de  
l'église fut notablement réparé en 1818 par un nommé Perrodin d'Anost, le couvert  
du clocher fut réparé et les murs enduits en 1819 par un nommé Morin, couvreur à  
Château-Chinon. L'église et le clocher furent de nouveau réparés en 1833 par les  
frères Guénard, couvreurs à Autun, et le clocher seul en 1857. Une somme de 157 F  
fut employée pour le couvert de l'église en 1843.

## NOTES DIVERSES

*Le bassin des fonts baptismaux fut acheté au prix de 39 F l'année 1804 chez un nommé Gaugain, orfèvre à Autun.*

*En 1808, on fit l'acquisition du calice, du saint ciboire, du portatif, des boîtes des saintes huiles, d'un bénitier, de la lampe du Saint-Sacrement, le tout pour la somme de 598 F 95 cent. M. Martenne fit un don de 72 F pour les susdits objets. La croix des hommes fut donnée par M. Jean Grassot père, en 1810 ; son fils, notaire, la réclama comme sa propriété ; le conseil de fabrique, rassemblé, déclara que la croix appartenait à l'église, d'après le témoignage de M. Jean Gey des Bois, fabricant, témoin oculaire de la donation.*

*Le 28 juillet 1811, la fabrique paya la somme de 206 F 40 c pour un ostensorioir acheté chez un M. Parot de Paris.*

*Le 1er septembre 1813, la fabrique paya à M. Durand desservant de la Petite Verrière la somme de 241 F 60 c pour les six chandeliers et la croix du maître-autel.*

*En 1815, un vieil ostensorioir fut vendu à un Simon Garnier de Ménessaire la somme de 27 F.*

*En 1826, les garnitures du dais furent payées à Germain Mariller d'Anost, alors résident à Autun, la somme de 158 F.*

*En 1829, Jean Paquelin, menuisier à Cussy, répara l'autel de la chapelle du nord.*

*En 1833, Couchot père, résident à Autun, peigna les boiseries du chœur, des chapelles, et répara les vieilles statues qui se trouvent à l'église.*

*La bannière des hommes fut achetée d'une dame Reymond, avec quittance, en date du 19 décembre 1836. La vieille bannière des filles, représentant d'un côté la Sainte-Vierge et de l'autre un coeur, fut achetée en septembre 1842 par M. Clair alors curé de Cussy. La bannière neuve des filles fut achetée en mai 1855 par M. Chamoy curé et payée 120 F à une demoiselle Budin, marchande d'ornements à Chalon.*

*La chasuble blanche fut achetée à Autun, 80 F, la chasuble rouge 50 F en l'année 1856. M. Dupré, curé de Couches, originaire de Cussy, fit don de 100 F pour les susdits achats. Les deux chasubles noire et verte datent de 1856. Toutes les autres chasubles se trouvaient à l'église avant cette époque.*

## C O N F I R M A T I O N S

*Le 10 décembre 1838, Monseigneur d'Héricourt donna, dans l'église de Cussy, la confirmation à 220 personnes de la paroisse, sans compter les fidèles de Sommant qui confirmèrent le même jour. On y remarquait dit M. Beraud, alors curé, des hommes âgés de 50 ans et cinq vieillards aux cheveux blancs, ce qui donne à supposer qu'il n'y avait pas eu de confirmation depuis fort longtemps.*

*Une retraite de quinze jours, donnée par MM. Bourrelard curé de Reclèsne, Truchot curé de Sommant et Beraud curé du lieu, avait préparé les confirmants. Cette retraite fit beaucoup de bien à la paroisse et ramena un grand nombre de pécheurs dans la bonne voie. Une grande croix fut plantée sur une chaume près du moulin, en souvenir de cette mission ; par suite du changement de l'ancien chemin cette croix a été remplacée.*

Monseigneur d'Héricourt donna de nouveau la confirmation aux fidèles d'Anost et de Cussy en l'année 1848, au mois de novembre. Le 29 mai 1855, Monseigneur de Marguerye confirma dans l'église d'Anost les fidèles de cette paroisse et de la paroisse de Cussy, ces derniers étaient au nombre de 335. Les filles étrennaient leur bannière. M. Genty, missionnaire de Saint-Lazare, qui avait préparé les confirmants, les conduisit à Anost avec M. Gautey curé de Gien et M. Jean Chamoy curé de Cussy.

Le 14 décembre de l'année 1856 fut ouverte à Cussy une mission prêchée par MM. Genty, Tachon, ex-rameaux de la maison de Saint-Lazare à Autun. Cette retraite obtint de très heureux succès, de vieux pécheurs se rendirent enfin et rentrèrent dans la bonne voie. Il y en eut quelques-uns cependant parmi les notables qui demeurèrent sourds à la voix des zélés et éloquents missionnaires. La clôture eut lieu le jour des Rois, 6 janvier 1857, présidée par Monseigneur de Marguerye, qui dit la sainte messe et donna la communion à 600 hommes environ ; les hommes seuls occupaient l'église. Monseigneur eut la bonté d'assister aux vêpres, où toute la paroisse se trouvait réunie, et où il y avait un concours extraordinaire de personnes étrangères, surtout de la paroisse d'Anost. M. Thomas, grand vicaire adressa une allocution touchante aux paroissiens pour les féliciter de leur empressement à répondre à la voix des zélés missionnaires et pour les encourager à la persévérance dans leurs bonnes résolutions.

L'an mil huit cent cinquante sept, le neuf décembre à 9 heures du matin, Monseigneur de Marguerye, accompagné de MM. Thomas grand vicaire, Vinet..., a donné dans l'église de Cussy la confirmation à 75 personnes et la communion à 200 personnes environ. 3 à 400 personnes, préparées en grande partie par M. Gauthey, curé de Gien, avaient communie les jours précédents. A son arrivée, Monseigneur a été conduit en procession à la cure et à l'église. Le même jour il a fait la visite de l'église. Après toutes les cérémonies, il est rentré à la cure avec la procession et au chant du te deum ; puis dans la soirée il est allé confirmer à Roussillon. La paroisse de Cussy devait confirmer dans l'église d'Anost... c'est sur la demande de M. le curé que Monseigneur a daigné donner la confirmation dans l'église de Cussy. Etaient présents MM. les curés de Lucenay, d'Anost, de la Petite-Verrière, Gibassier adjoint, et tous les membres du conseil de fabrique. A son départ, Monseigneur a visité les classes et est reparti sur les 2 heures... à la paroisse heureuse et joyeuse de la visite de son premier pasteur.

P R E S B Y T È R E

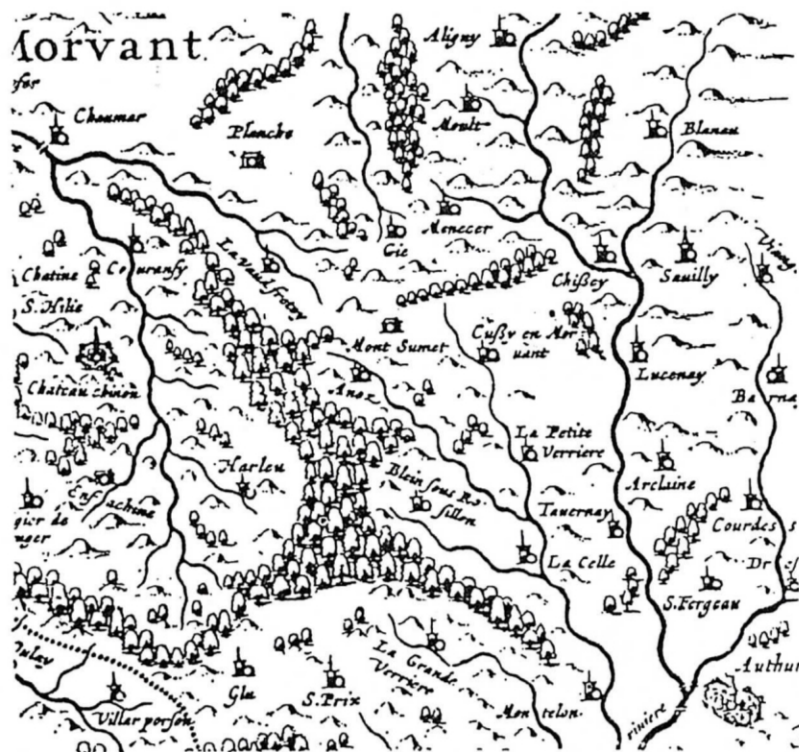
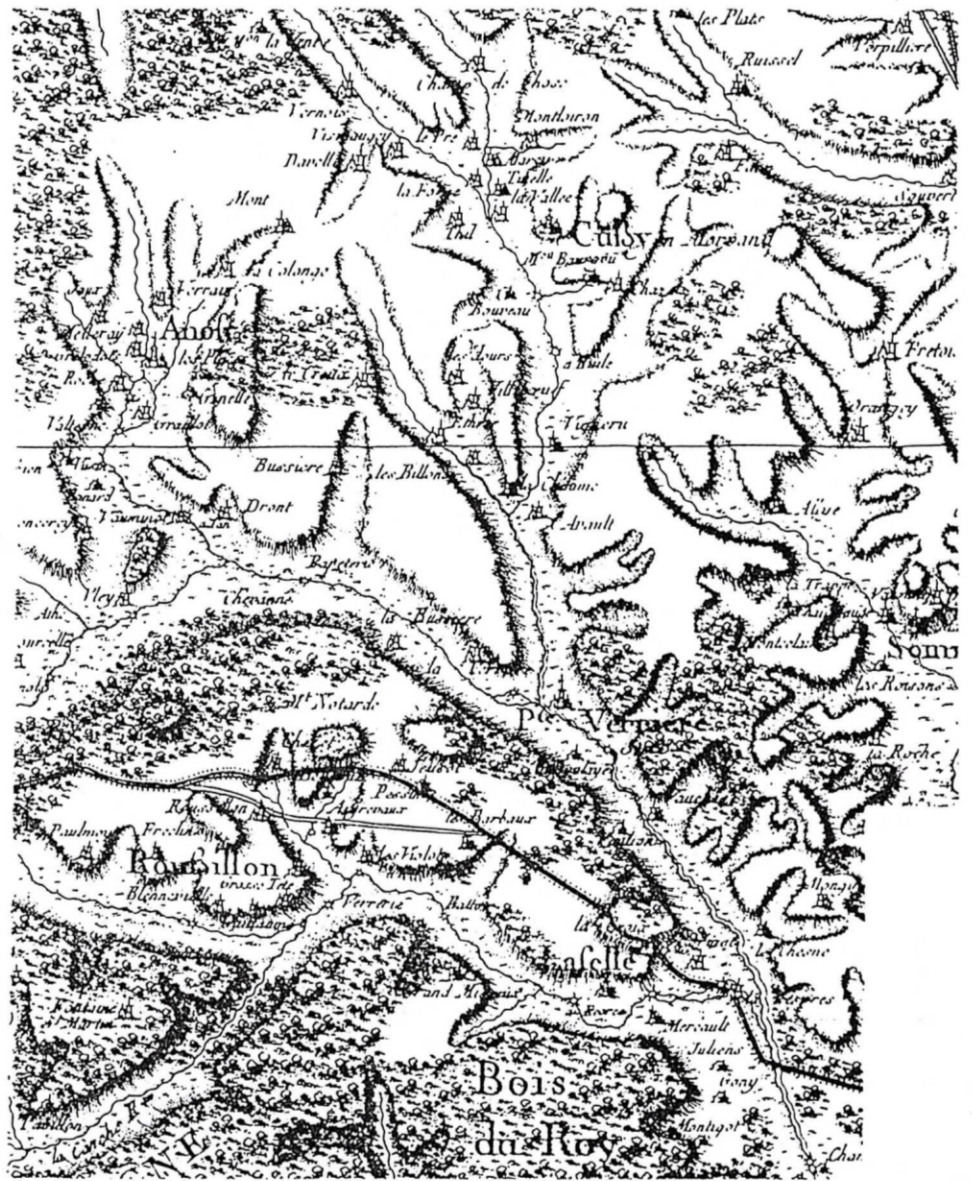
---



Avant les jours néfastes de 93, la maison qui se trouve sur le chemin de Maison-Bourgoux, en sortant du bourg, un peu isolée et agréablement située, était la paisible demeure des pasteurs de la paroisse. Pendant les mauvais jours, elle fut vendue à vil prix. M. Grassot, alors maire, en fut le vendeur et l'acquéreur, il fit, dit-on, un faux recensement qui cachait une partie de la population. Cette maison est maintenant la propriété de M. Claude Gibassier qui l'habite depuis l'année 1850 environ.

Lorsque l'exercice du culte fut rétabli, les pasteurs furent réduits à se loger comme ils le purent dans de mauvaises maisons de louage.

deux  
cartes  
de  
1650

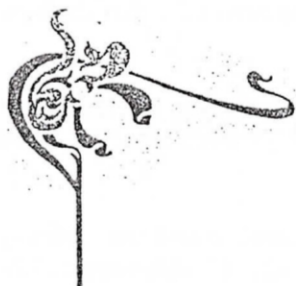


En 1822, sous M. Bonnard curé et M. Martenne maire, la cure actuelle, longeant le grand chemin de Ménessaire à Autun, fut achetée de M. Jean Vieillard médecin à Cussy et de Mme Lazarette Perrin son épouse, la somme de 4 000 F. Elle a été peu à peu réparée et augmentée. En 1825, M. Bonnard acheta aux prix de 400 F et de ses deniers une vieille mesure joignant le presbytère au midi. Il en fit à la commune une donation acceptée le 19 juillet 1825.

En 1826, on démolit ces vieux murs, et on bâtit la chambre actuelle, habitée par M. le curé. Ce fut M. Martenne, ancien capitaine d'artillerie, homme respecté dans le pays, qui fit les démarches pour l'achat et l'agrandissement de la cure et qui obtint pour cet effet 800 F du gouvernement. Il était alors propriétaire de la grande maison qui se trouve à gauche en descendant du presbytère à l'église. Ses descendants habitent maintenant les paroisses d'Etang et de Saint Didier-sur-Arroux.

La cure a été considérablement réparée depuis son acquisition. Les voûtes des deux caves étaient en bois. Les murs du jardin furent élevés en 1826, auparavant ce jardin n'était clos que par une haie vive. La toiture du presbytère au levant a été entièrement réparée et lattée en 1856. La grande chambre fut pavée par M. Clair, alors curé ; il fit aussi les changements de la salle servant de cuisine en la diminuant des corridors existants.

La chambre habitée par M. le curé fut pavée en l'année 1856 avec de solides carreaux à six pans, sortant de Flagny près Nolay, de M. Penteuil de Creusefond. Tous les carreaux à six pans de l'église sont tirés de la même fabrique et coûtaient 40 F le mille pris sur place.



LES C U R É S



DE LA P A R O I S S E

Les premiers registres trouvés dans les archives de la mairie ne datent que de l'année 1609 et sont presque illisibles, incomplets jusqu'à l'année 1664.

Le premier curé conservé sur ces registres se nommait Maître Pierre Duvernoy, chanoine de la cathédrale d'Autun. Il fut inhumé à Cussy en l'année 1613, on ne connaît rien de sa vie. Il est assez probable qu'il était originaire du village qui porte son nom, le Vernoy, hameau de cette paroisse, car d'autres curés du même nom sortaient d'une famille de ce village.

Maître René PELLETIER, nommé curé de Cussy en 1656, mourut en 1688 et fut inhumé le 30 juillet dans la chapelle de Notre-Dame de Cussy (chapelle du midi), âgé de 65 ans environ. Le lieu de sa naissance est inconnue.

Maître François BROSSARD, bachelier de Sorbonne, lui succéda au commencement d'octobre 1688 et décéda de mort subite le 9 février 1722, à l'âge de 60 ans et fut inhumé dans le sanctuaire. Il semble être originaire d'Autun ou des environs ; sa famille avait des alliances avec les familles Charmasse et Laureau. Assistaient à ses funérailles Maîtres Charles de la Porte curé de Sommant, Pierre Gaudry curé de Lucenay, André Pujot curé de Chissey, Louis Banlieu curé de Ménessaire, Claude Jacob desservant la Petite-Verrière, Jean Brossard desservant Tavernay, Jean-Baptiste Maurice vicaire dudit Cussy, Mathurin Brossard frère du défunt, Bernard Renaud son beau-frère et Claude Granger sieur de Parpas son cousin germain, tous soussignés au registre. Maître Brossard avait une très belle écriture vu le temps où il vivait.

Maître Jean-Baptiste MOROT de la CANCHE, curé d'Anost, et Maître Claude Boyer, curé de Laizy, furent nommés simultanément curés de Cussy, le premier par Maître Debard chanoine en four, et le second par Maître Coulon aussi chanoine et sénéchal de la cathédrale d'Autun. Il y eut procès. La récréance fut adjugée à Maître Jean-Baptiste MOROT de la CANCHE. Il y eut appel du jugement au parlement de Dijon, qui adjugea la cure de Cussy à Maître MOROT de la CANCHE et la cure d'Anost à Maître Claude Boyer. Le sieur Morot mourut au bout de 4 ans, de mort subite, âgé de 45 ans, le 20 juin 1726, n'ayant pu recevoir que le sacrement d'extrême onction. Maîtres Gaudry curé de Lucenay, Damerot vicaire de Cussy et un nommé Morot, sans doute parent du défunt, ont seuls signé au registre.

Maître Auguste GERMAIN, curé de Saint-Quentin d'Autun, fut nommé curé de Cussy par Maître Germain son frère, théologal de la cathédrale d'Autun en l'année 1726, et en 1735 permuta avec Maître Jean-François Grangier, chanoine de la collégiale.

Maître Jean-François GRANGIER prit possession de l'église de Cussy le 28 février 1735 et en jouit jusqu'en 1747. Sa dernière signature sur les registres est du 2 mai de ladite année. On ne voit pas sa mort. La cure fut desservie seize mois par un nommé GADAN qui signe "desservant".

En 1748, le 7 septembre, Maître JACQUAND est nommé curé de Cussy et disparaît sur les registres au mois de janvier 1761. La paroisse fut desservie un an par des vicaires.

Au mois de janvier 1762, Maître Léonard DELATROCHE fut nommé curé de Cussy, où il demeura jusqu'aux jours de la grande Révolution. A dater du 13 décembre 1792 Maître Delatroche ne signe plus les registres. On voit successivement des officiers publics, Rozier, Dupré, Simon Simon et Grassot, notaire. Ce fut ce dernier qui vendit le presbytère.

M. Delatroche passa cependant à Cussy les mauvais jours de la Révolution, protégé par les bons paroissiens. Il célébrait la messe dans les maisons. On cite encore l'ancienne demeure de M. Gibassier-Digoy à gauche au bas du bourg où M. Delatroche se cachait et pouvait encore exercer en secret une partie du saint ministère. Il mourut à l'âge de 73 ans le 24 brumaire an 8 de la République, ce qui revient au 15 novembre 1799. Il fut inhumé dans la partie du cimetière renfermée dans le collatéral du midi. Ces derniers renseignements m'ont été donnés par les anciens du pays. On ne voit aucun prêtre à ses funérailles.

Pendant les années de persécution, la paroisse de Cussy ne cessa d'avoir des prêtres. On compte MM. Léonard Delatroche, Perrin et Dupré, qui chassés de leurs cures pendant la crise, vinrent se réfugier en leurs familles. On voit M. CARIMANTRANT, curé de Sommant, faire des inhumations, des baptêmes, des mariages dans les années 1796 et 1797. On le voit prier pour les défunts aux villages de la Chaume et de Faye.

Les prêtres favorisés par les montagnes boisées du Morvand, et par l'attachement des populations à la religion de leurs ancêtres, purent facilement trouver un asile auprès des fidèles heureux de les recevoir pour les consoler dans leurs malheurs.

On faisait des mariages, des baptêmes, même des premières communions dans ces jours néfastes : on célébrait la sainte messe. On montre encore au hameau de Villeboeuf une vieille maison appartenant à la famille Rousselet et un petit bois du côté des Billons, où les fidèles se rendaient secrètement pour assister aux saints mystères. On cite encore la famille Machin dit Jean de Tivelle, dont deux vieillards encore existants, sont par leur attachement à la foi des modèles qui représentent la pieuse simplicité du vieux temps. (voir plus loin)

De 1800 à 1804, M. PERRIN, originaire du hameau de la Forge, et M. DUPREY, originaire du hameau de ce nom, desservirent ensemble la paroisse de Cussy, tenant chacun un registre et ayant chacun leurs partisans, et par là même, d'après la tradition du pays, laissant à désirer sous le rapport de la bonne union.

En 1804, au mois de septembre, M. PERRIN reste seul desservant de la paroisse et meurt le 13 novembre 1806. Il est inhumé le 15 dudit mois en présence de MM. Durand desservant la Petite-Verrière, Berthelier curé d'Anost, Bouhéret curé de Reclesne, Robe desservant de Chissey, Bégard vicaire d'Anost. Depuis le 10 septembre 1806 jusqu'au 1er mars 1807, la paroisse de Cussy fut desservie par les curés voisins. Aux premiers jours de mars 1807, un M. GARNIER dessert la paroisse jusqu'à la fin d'octobre de la même année ; elle est de nouveau sans curé jusqu'au mois d'avril 1808.

Alors apparaît le célèbre CHARRETTE qui ne demeure dans la paroisse que jusqu'au mois de septembre de la même année. Il fut aussi curé d'Uchon ; plus tard il cessa les fonctions du ministère principalement pour cause d'incapacité et déposa la soutane. Depuis il a vécu de longues années, résidant à la Vesvre paroisse d'Epinac où il mourut après une curieuse existence, le 23 février 1854, laissant un mémoire original sur les misères de sa pénible vie. Ce registre se trouve à Epinac dans les archives de la fabrique.

Au mois de novembre 1809, M. Antoine BONNARD est nommé curé de Cussy où il demeure 29 ans et meurt le 13 octobre 1837, il est inhumé à Cussy et sa tombe indique le lieu de sa sépulture. Assistaient à ses funérailles MM. Lazare Guillon curé d'Anost, Lagneau curé de Chissey, Rolland curé de la Celle, Chatillon curé de Sommant, Mongin curé de Ménessaire, Houdaille curé de Roussillon, Houdaille vicaire d'Anost, Jean Clair vicaire de Lucenay, Berthelier prêtre, Mariller Jacques vicaire de Cussy. M. Bonnard était âgé de 75 ans, il fut inhumé le 15 octobre, emportant dans sa tombe la réputation d'un bon prêtre, d'une vie sévère et retirée.

Le 4 mars 1838, M. François BERAUD est installé curé de Cussy où il demeure 18 mois pour passer à la cure de Blanzay à la fin d'août 1839. Il a laissé dans la paroisse, où il a été beaucoup regretté, la réputation justement méritée d'un prêtre charitable et désintéressé. Par son zèle ardent et ses solides instructions, il a fait beaucoup de bien dans la paroisse, surtout par sa mission donnée à Cussy au mois de décembre 1838.

M. Jean CLAIR, originaire de Saint-Symphorien-de-Marmagne, ex-vicaire de Lucenay, est installé curé à Cussy le 27 octobre 1839. Il demeure dix ans en cette paroisse et devient curé de Saisy, près Epinac, à la fin de juillet 1849.

M. Jean CHAMOY de Colonge-la-Magdeleine, canton d'Epinaç, ancien vicaire d'Anost, ex-curé de Saint-Eugène près Toulon-sur-Arroux, est nommé à Cussy le 10 juillet 1849 et installé le 29 dudit mois par M. Pierre Tamain, alors missionnaire de Saint-Lazare à Autun. Il laisse à d'autres le soin d'inscrire sur ce registre le jour de son départ pour d'autres lieux ou pour le grand voyage de l'éternité.

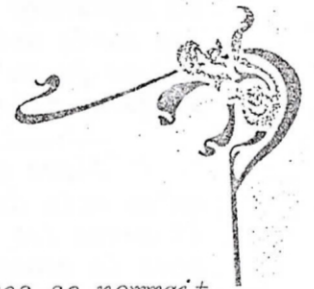
+++

J'ai appris des vieillards que les prêtres purent aussi célébrer la messe au village du Vernois où ils se cachaient dans un lieu nommé "Vernolet", au village des Bouaux favorisés par la famille des Gey, gens très religieux, au village en Faye chez la famille Parizot, au bourg de Cussy chez la famille Frazey, puis au bas du bourg dans la vieille maison appartenant à M. Gibassier. C'est là que M. Delatroche, curé au moment de la Révolution, put se cacher, dire la messe. On y voit encore la cachette où il se réfugiait. Les prêtres trouvèrent encore asile à Vismaugé auprès de la famille Duprey.

Tous les renseignements renfermés dans ces quelques pages sont tirés des registres trouvés à la mairie avant 1802, puis aux registres de la fabrique, puis enfin de la tradition des vieillards.

## V I C A I R E S

---



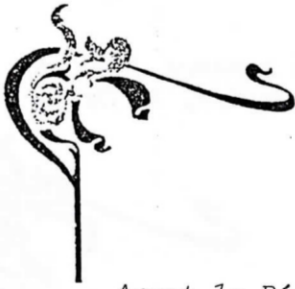
Le premier vicaire dont il soit fait mention dans les registres se nommait Pierre ANDRÉ qui mourut l'année 161 ; il fut inhumé à Cussy.

1681	MONATRE	1702	NOLEE	1717	PHILIPOT	1734	CHANDESVIE
1682	BAILLON	1704	GAUDRY	1718	MARGUEROY	1735	BERRIER
1688	LEBLANC	1707	DELATROCHE	1719	BROSSARD		LIEUTOT
1689	DEFOSSE	1710	ROBELOT	1720	TRUCHOT		MAZOLIER
1691	LAMOTTE	1712	MILLOT	1722	MAURICE	1740	VIRELY
1693	BERRIARD	1713	LANOLAINE	1726	DAMEROT	1745	DELATOISON
1697	LAMOTTE	1714	BOURLIER	1727	POTIER	1748	GADAND
1699	BONNARD	1715	GRILLOT	1728	GRAPIN		MICHEAU
1700	DUBOLE		ARNOUX	1730	SEGUENOT		SEGAUD
1701	DELAPORTE	1716	BARENNE	1731	DANCHEMANT		

1748 on trouve les signatures d'un François MACHIN, capucin prêtre desservant, d'un BERNARD d'Arnay-le-Duc capucin

1749	BOUEZ	1761	PERRIN	1771	BRUNET	1784	ARNOUX
1753	REVEILLON	1762	BILLARD		LAMARE	1785	GAUGAIN
1755	COTON		de Vievy		NUGARET	1786	CAFMANTRANT
1756	PERRIN		(vic. Anost)	1776	GUILLOT	1787	SAUVAGEOT
1761	RATEAU	1771	MICHELIN	1783	JACQUAND	1791	MENETRIER

Depuis cette époque, on ne voit plus de vicaires jusqu'à l'année 1837, où nous retrouvons M. Jacques MARILLER qui fut envoyé pour seconder M. BONNARD épuisé de fatigue et de vieillesse. Depuis M. BONNARD, la paroisse de Cussy a toujours eu des curés jeunes et robustes.



## LES C L O C H E S

---

Avant la Révolution de 93, la paroisse de Cussy possédait deux cloches. La plus petite fut enlevée à cette époque de douloureuse mémoire. L'autre, conservée par les paroissiens, fut cassée en 1808, pour la Toussaint, en sonnant l'office des morts. Par les soins de M. Martenne, ancien capitaine d'artillerie et alors maire de la commune de Cussy, la cloche fut refondue dans l'été de 1809 à Cussy même, dans une terre nommée "les Rigaut". Cette cloche, pesant 600 kg environ, avait un fort timbre et était très appréciée dans le pays et dans les paroisses environnantes.

Le jour de Quasimodo 11 avril 1858 à l'issue des vêpres, on remarqua que la cloche avait changé de son pendant le carillon d'un baptême, ce qui devint plus sensible encore lorsqu'elle fut mise à la volée après le baptême, et surtout pour l'angélus du soir. Depuis ce jour, la fêlure s'augmentant de plus en plus, le son fut entièrement perdu le dimanche suivant 25 avril. Le conseil communal se montrant mal disposé pour contribuer à la refonte de la cloche, M. le curé et les cinq fabriciens prirent sur eux tout l'embaras de cette affaire et, le 23 mai 1858, le conseil de fabrique légalement assemblé vota pour la refonte de l'ancienne cloche et en même temps pour l'acquisition d'une seconde cloche. Elles furent fondues dans le milieu de juillet par M. Auguste Hildebrand fondeur de sa majesté l'Empereur. Le prix fut convenu à 3 F 80 c le kg. Le mouton et tous les accessoires de la grosse cloche coûtent 200 F. Le mouton et les accessoires de la petite cloche coûtent 160 F. Le métal de la cloche cassée a été estimé 3 F 10 c le kg, elle en pesait 590 balancé à Paris. Elle fut descendue du clocher le 24 juin 1858 et expédiée pour la capitale par la route d'Autun au chemin de fer de Chagny.

Les deux nouvelles cloches furent expédiées de Paris le 23 juillet sur les chemins de fer et arrivèrent à Saulieu le 31 dudit mois après-midi. M. le curé de Cussy, avec deux voituriers Jean Parizot et Claude Buteau, fit charger les cloches aussitôt après leur arrivée. Elles furent rendues à Cussy le dimanche 1er août à 1 h 30 du matin. A la vue de ces deux belles cloches, la joie fut grande dans toute la paroisse. Le même jour, M. le curé annonce la cérémonie du baptême pour le mercredi suivant 4 du mois d'août.

Ce fut une grande fête pour la paroisse de Cussy. Depuis trois mois dans le deuil, les habitants qui regrettaient vivement leur ancienne et belle cloche attendaient avec la plus grande impatience le jour si désiré pour entendre la sonnerie nouvelle et oublier leurs vieux ennuis. L'assemblée fut nombreuse, les paroissiens accourus avec empressement étaient au comble de leur joie surtout lorsque la belle voix des deux cloches se fit entendre pour la première fois. Tout se passa très bien. Cette cérémonie si joyeuse sera un jour d'heure<sup>use</sup> mémoire pour la paroisse de Cussy.

## O U R A G A N

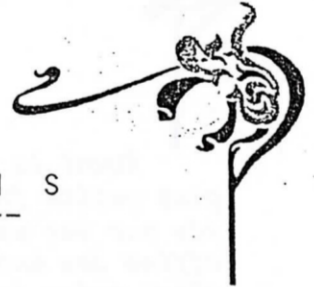
---

Le 22 juin 1861, un orage extraordinaire par l'aspect de la nuée, par la grêle et surtout la fureur du vent, est venu effrayer et ravager la paroisse de Cussy, et entre autres les villages du Vernois, Montet, le Prey, Vismaugé, Montloiron, les Champs de Chèvre, les Pilats, Faye et Frétoy. L'ouragan renversait

arbres et maisons, et la grêle poussée violemment broyait toute semence, blé et autres. Le plus terrible de cet ouragan a traversé la Grande-Verrière, la Celle, Sommant, Barnay, puis Manlay, Arnay et Sombernon.

## V I E I L L E S   D O N A T I O N S

---



1542 Noble Philippe de Gaudry, notaire royal à Montcimet, donna au curé de Cussy une pêcherie et une méloise joignant le pré Mortier, pour un libera à perpétuité tous les dimanches. Cette méloise, d'après toute apparence, est le petit pré appartenant à M. Claude Gibassier, au bas du lavoir dit "reux des prêtres".

1578 Maître Jean Duvernoy donne à la cure de Cussy le pré Cloux de 10 soitures, situé au hameau de Vismaugé, moyennant un libera chaque dimanche et trois messes basses par semaine. Le rachat de ce pré fut fait par Maître Pierre Duvernoy l'aîné, chanoine de la cathédrale d'Autun, héritier du défunt Jean Duvernoy. Avec le prix dudit pré Cloux, on acquit l'ouche des Rondot au-dessous du cimetière, un pré dit "les Mortiers", un autre le joignant et trois à quatre journaux d'une terre joignant le pré au levant et alors appelé "Dissona"; les deux prés contenaient 5 soitures. Ils sont situés au-dessus du lavoir dit "reux des prêtres" et la terre alors appelée "Dissona" se nomme maintenant "terre-tierce". Lors de l'achat, toutes ces acquisitions n'étaient amodiées que 33 livres.

1620 Maître Michel André prêtre donna au curé de Cussy le pré Guenot et le pré de Frétoy situés à Vignerux, séparés par le lieu dit "gué de la Belle"; on devait dire une messe basse tous les samedis et un grand et un petit libera chaque dimanche. En 1692 les deux prés étaient amodiés 30 livres.

1638 Léonarde Bigeard, veuve de Jean Lemercier, laboureur à Davelle, fit don d'un pré nommé "Loischeveaut" d'une soiture et demie de foin, au finage de Davelle au-dessous du bois de ce nom. Ledit pré était amodié 50 sols à Claude Chauveau en 1690.

1630 Lazare Allyot prêtre, curé de Ménessaire, donna aux curés de Cussy plusieurs héritages situés à Frétoy mais rachetables. En 1637 Michel Allyot céda à perpétuité lesdits héritages alors amodiés 25 livres par an.

1646 Maître Laurent Dupré, notaire royal à Cussy, et greffier de Roussillon, donna à perpétuité à la fabrique de Cussy un pré appelé "fontaine Boulain", situé à Vismaugé, de quatre charrettes de foin, à charge d'une messe et petit libera par an, et d'un grand libera sur sa tombe le jour anniversaire de sa mort.

1661 Maître Jean André prêtre, résidant à Cussy, donna à perpétuité aux curés de la paroisse 25 livres de rentes pour dire chaque semaine une messe basse, et un grand libera le jour anniversaire de sa mort et tous les dimanches de l'année.

Les susdites donations existaient encore au moment de la Révolution qui vint dépouiller la cure et l'église de tous leurs droits. D'après toute apparence, la cure de Cussy était riche en revenus avant 93. On la voit occupée la plupart de temps par des chanoines de la cathédrale d'Autun. D'après la tradition des vieillards qui vivent encore, la dîme était aussi la meilleure de toutes les paroisses voisines.



6. - Cussy-en-Morvan - Vue panoramique (Côté Nord - Routes de Lucenay et d'Autun)



CUSSY-en-M. - L'Eglise

Lib. Nourry & Guignard, Autun

CURÉS AVANT ET APRÈS M. LAMBOUROUX

MM. FRILLOT installé le 19.02.1865  
MARCEAU 17.10.1897  
EMORINE 25.08.1912

1881 - 1897

# Événements

## Paroissiaux

abbé LAMBOUROUX

En 1881, la cure a été réparée et les quelques pierres tombales, qui tenaient lieu de galerie et menaçaient ruine, ont été remplacées par une terrasse qui longe à peu près toute la cure, et contribue à entretenir la fraîcheur des caves. Une pompe a remplacé le puits dont la margelle embarrasait le passage des voitures. D'abord placée sur le bout de la terrasse, elle a été transportée à cause des gelées dans l'intérieur de la cure.

Au printemps de l'année 1885, on a dépensé près de 15 000 F pour la restauration de l'église. Les collatéraux étaient inondés parce que les couverts n'avaient pas assez de pente, et la grande nef dont les couverts étaient trop rapides offrait à l'intérieur l'aspect assez disgracieux de cinq poutres soutenant une charpente déjà vermoulue et une voûte en planches qui exigeait une prompt réparation. Grâce à un secours de 8 000 F obtenu du gouvernement, par l'entremise de M. Gilliot député, la fabrique a fait élever les murs de la grande nef, remplacer les poutres par une voûte légère en bois et pratiquer huit fenêtres dans l'exhaussement des murs. Les vitraux ont été fournis par M. Besnard de Chalon. Des ardoises ont remplacé les tuiles plates sur l'église. La chapelle de la Sainte-Vierge, dont les murs et la charpente avaient un besoin urgent de réparation, a été provisoirement un peu restaurée, les murs exhausés et la pente du couvert diminuée. La voûte des collatéraux a été faite sur le modèle de celle de la grande nef.

Ces réparations ne donnent pas d'agrandissement à l'église et les enfants , surtout, n'y peuvent trouver de place. Il faudrait prolonger les collatéraux jusqu'au fond du chœur en ajoutant une chapelle aux deux côtés du chœur afin d'avoir les enfants du catéchisme réunis et surveillés ; mais cette réparation, qui s'imposera tôt ou tard, exige un empiètement sur le cimetière déjà insuffisant.

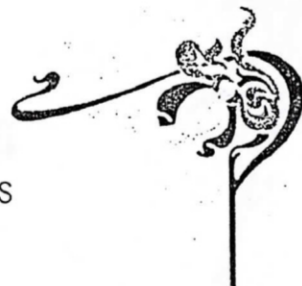
Cette année, 1886, le cimetière a été clos par une barrière en bois de châtaignier peint, afin de le préserver des profanations. Trop souvent, des animaux se répandaient dans le cimetière et les paroissiens eux-mêmes ne craignaient pas avant les offices du dimanche d'y faire des ordures.

Pendant l'administration de M. Frillot, la fabrique a payé une réparation importante dans la cure. Des chambres ont été construites dans l'étage ajouté aux anciens bâtiments. Il en a été de même pour le bûcher sur lequel on a fait deux chambres nécessaires pour une salle de catéchisme. Comme les escaliers qui desservent cette salle sont dangereux, on a fait un couvert sur les lieux en 1884, et pratiqué une sortie sur la rue afin que les enfants puissent plus facilement arriver dans leur salle de catéchisme. C'est également du temps de M. Grillot et aux frais de la fabrique que le clocher a été refait exhaussé et couvert d'ardoises.

A la fin de l'année 1886, la fabrique fait construire une cage d'escalier afin de desservir le clocher et faire disparaître l'échelle qui encombrait le dessous du clocher. M. Lagoute, architecte à Autun et qui avait présidé aux réparations de l'église, a envoyé M. Bernot sculpteur à l'église de Cussy pour sculpter les chapiteaux des colonnes.

## C O N F I R M A T I O N S

---



Monseigneur Berraud venant de confirmer à Anost s'est arrêté à Cussy pour y donner la confirmation à 102 garçons et 134 filles. Plusieurs jeunes gens ou n'ont pas pu ou n'ont pas voulu se préparer à la réception de ce sacrement, il y a même dans la paroisse des enfants qui ne veulent pas faire de 1re communion à cause des mauvais conseils et exemples qu'ils reçoivent soit à l'école dont les maîtres sont loin de seconder le prêtre dans l'éducation chrétienne de leurs enfants, soit dans leurs familles qui subissent trop l'influence de l'autorité maintenant très hostile à la religion. Malheureusement trop de mères de famille sont absentes du pays pour aller gagner de l'argent comme nourrice et les enfants sont retenus à la maison pour seconder le père pour le travail de garde du bétail ou des petits enfants, et l'instruction religieuse est délaissée.

Monseigneur a été heureux quand même de l'accueil qu'il a reçu dans la paroisse, de la nombreuse assistance, du nombre des confirmants et des réparations de l'église qu'il n'avait pas encore vues. Il a été particulièrement ému du grand nombre de petits enfants que les mères lui ont apportés à bénir dans la cour du presbytère. Sans doute beaucoup de paroissiens auront encore plus perdu que Cussy pour l'esprit religieux, quand même les anciens attestent que cette pauvre paroisse n'est plus reconnaissable. ...

## NOUVELLE B É N É D I C T I O N D U C H E M I N D E C R O I X

---

A l'occasion de la visite de l'église, Monseigneur ayant demandé le procès-verbal de l'érection du chemin de la croix donné depuis 15 ans par M. Gibassier, M. le curé a répondu qu'il n'en trouvait pas, et sur le désir manifeste par Mgr de voir ce titre authentique dans les archives de la fabrique, a écrit à l'évêché au commencement du mois de juin 1890 pour lui exposer cette situation et demander l'autorisation de procéder à une nouvelle érection. C'est pourquoi le 6 juillet 1886, à l'issue des vêpres, M. le curé, après avoir adressé quelques paroles à l'assistance, dit au pied de l'autel, le "veni creator", a procédé à la bénédiction des tableaux et des croix toutes placées, puis précédé de la croix et accompagné d'enfants de chœur portant le bénitier et l'encensoir, il a parcouru chaque station dont il annonçait le sujet, bénissait chaque croix de la station, et s'agenouillait pour réciter un "notre père" et un "salut Marie". A la suite de ce chemin de croix, M. le curé a donné le salut du saint-sacrement et convoqué à la sacristie des témoins qui ont signé le procès-verbal.

## S A I N T - A N T O I N E D E P A D O U E

---

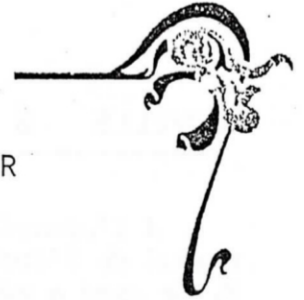
Pour Noël 1895, M. le curé a installé une statue de Saint-Antoine dans l'église en même temps que celle de M. J. B. au-dessus des fonts. Un tronc placé aux pieds de Saint-Antoine reçoit les offrandes pour le pain des pauvres, et les promesses d'offrandes et recommandations de prières. M. le curé recueille ces offrandes et les annonce au prône. Un pater et un ave suivis de l'invocation à St-Antoine sont récités à l'issue de la messe. M. le curé distribue des bons de pain de dix livres en indiquant le boulanger chez qui chacun des pauvres doit se servir et il tient un registre des recettes de chaque semaine et des dépenses afin de ne pas dépasser son budget de recettes. Puisse la charité des fidèles continuer d'alimenter longtemps le tronc des pauvres et donner au curé le moyen de faire l'aumône.

## C O N F R É R I E S

---

Les confréries du Rosaire vivant et du Saint-Sacrement réunissent assez peu de membres. Le curé convoque les confrères du Rosaire le 1er dimanche de chaque mois à l'issue des vêpres ; mais ils ne se présentent pas ou en si petit nombre que ces convocations sont suspendues depuis plusieurs mois. Les pratiques de la confrérie du Saint-Sacrement se résument dans l'offrande de pains jaunes au jour de la Fête-Dieu et dans l'offrande de 0,15 F qui sont destinés à dire quelques messes à l'intention des confrères vivant ou morts et les membres ne se recrutent plus.

"Propagation de la foi" et "Saint-François-de-Sales", "Sainte-Enfance" : ces oeuvres réunissent peu de souscriptions.



1- Il s'est introduit depuis quelques années l'habitude de délivrer la croix et le drap de mort, pour être portés à domicile dès la veille de la sépulture et il en résulte deux abus : celui d'exposer le drap du mort à dépérir bien vite et celui de faire disparaître complètement l'usage des suaires qui appartenaient au curé de la paroisse et lui permettaient quelquefois de secourir de pauvres ménages dépourvus de linge.

2- Toujours dans la paroisse a existé l'abus des sonneries exécutées par toutes espèces de sonneurs inexpérimentés qui exercent leurs forces à cet exercice, au grand préjudice des cordes et au risque d'ébranler les charpentes et même les murs du clocher ; deux fois même le battant de la petite cloche a cassé au milieu. Un jour ou l'autre les cloches pourraient être fêlées et entraîner d'énormes dépenses.

3- Les hommes et jeunes gens qui remplissent le chœur préfèrent, quand ils sont en retard, passer par le cimetière et la sacristie. Il en résulte un désordre à l'issue de la messe et malgré l'avis plusieurs fois donné les jeunes gens encombrant le passage du prêtre rentrant à la sacristie. Il faut absolument qu'on <sup>attende</sup> après le passage du curé avant de sortir par la sacristie, ou bien sortir par le bas de l'église si l'on ne peut obtenir la cessation de ce désordre.

4- Les annuels de grâce devraient être payés d'avance car un certain nombre de parents négligent de payer à l'échéance et quand M. le curé a cessé au bout de quinze à dix-huit mois et plus d'appeler le nom des défunts, aucun parent ne se présente pour régler les annuels échus et réclamés en vain.

5- Il est nécessaire d'insister beaucoup pour faire baptiser les nouveaux, au moins dans les huit jours qui suivent la naissance, et pour donner le baptême conditionnel aux enfants des hospices dès qu'ils sont confiés aux nourrices de la paroisse. La dernière année surtout, cette négligence a obligé le curé à donner le baptême d'adulte dont le cérémonial est si long à six enfants qui se préparaient à la première communion.

6- On tient beaucoup dans la paroisse à célébrer plusieurs fêtes de dévotion, telles que le 1er jour de l'an, le 6 janvier, le 2 février, Saint-Jean-Baptiste, 8 décembre, mais ces fêtes sont peu fréquentées et les vêpres surtout n'avaient aucun assistant. C'est la raison qui a fait supprimer les processions des Rogations. Les hommes surtout font à peu près complètement défaut.

7- Enfin les parents n'envoient leurs enfants à la messe, pour la plupart, que dans les deux ans de catéchisme, et plusieurs parents ne s'inquiètent même nullement de leur présence à la messe ; il faut que le curé fasse l'appel de ces enfants après la messe, s'il ne veut pas que la moitié manquent à la messe. Plusieurs même sont dans la rue pendant la messe et n'entrent à l'église que pour répondre à l'appel.

8- Le curé de la paroisse ne peut suffire au soin des enfants et à leur instruction suffisante qu'autant qu'il pourra être aidé par des personnes dévouées qui leur apprennent au moins la lettre. C'est le service inappréciable que Mme Prestin, ancienne institutrice retraitée, a rendu au curé de Cussy depuis sa retraite. Sans son aide, un vicaire est presque indispensable.

9- Le curé de la paroisse a recueilli une quête de blé pour la Passion suivant un vieil usage pendant quelques années ; mais le marguillier quêteur s'est plaint d'insultes qu'il recevait à cette occasion et a cessé de quêter. M. le curé a continué de dire la Passion au moins le dimanche, jusqu'à présent, sans recevoir aucun dédommagement, et ne l'a pas encore reprise au moment où il quitte la paroisse, laissant à son successeur le soin de décider s'il doit la continuer. Comme on le voit, il est nécessaire de réagir contre cette tendance de la paroisse à imposer bien des charges à l'église tout en diminuant ses revenus et à priver le curé du casuel qui lui revient sur les annuels, les quêtes et les nombreux témoignages d'indigence que l'on fait valoir pour se décharger de toute rétribution casuelle.

10- Pendant 16 ans, M. le curé a dit des grandes messes pour 2,50 F, dont 0,50 F pour le chantré. C'était un usage abusif, puisque le curé a droit à 2,50 F pour les messes chantées. Depuis le synode de 1896, il annonce des messes basses avec absoute à l'issue de la messe et perçoit 2,50 F. Personne ne s'est encore plaint, mais le chantré est privé de son casuel. Il va sans dire que de ce chef la fabrique ne perçoit rien. Les services doivent être payés 6,50 F dont 5 F pour le curé, 1 F pour le chantré, 0,50 pour la fabrique. L'usage est de donner pour baptêmes 1,50 F partagés entre fabrique, curé et marguillier ; mariages 10 F dont 1 F pour le marguillier, 0,50 fabrique, le reste pour le curé ; sépultures 3e classe entre 24 et 30 F y compris services 2 enfants de chœur et marguillier ; sépultures 2e classe entre 38 et 42 F y compris 4 enfants de chœur et marguillier.

## E S P R I T   D E   L A   P A R O I S S E

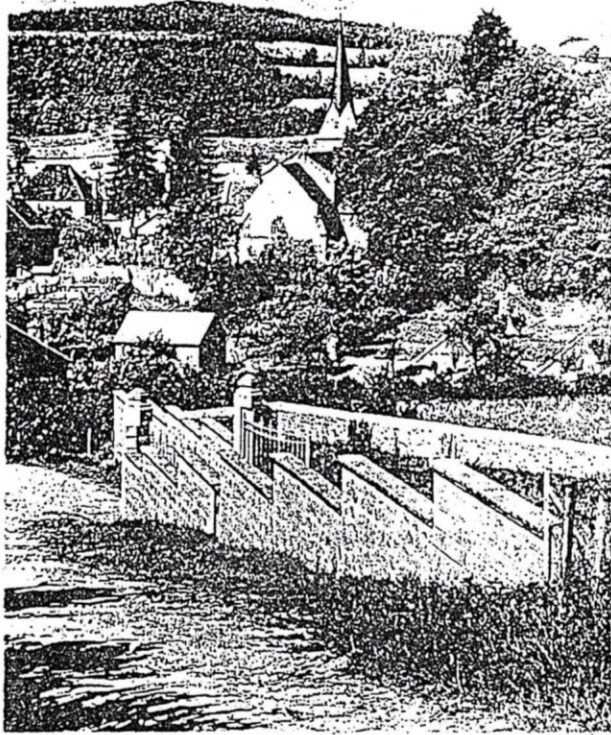
---

Les villages de Villeboeuf, de Faye, de la Chaume, d'Aillye, ont généralement l'esprit religieux. Les autres villages renferment quelques bonnes familles chrétiennes, mais la masse déserte tous les devoirs religieux, surtout au bourg, à Davelle et Montcimet.

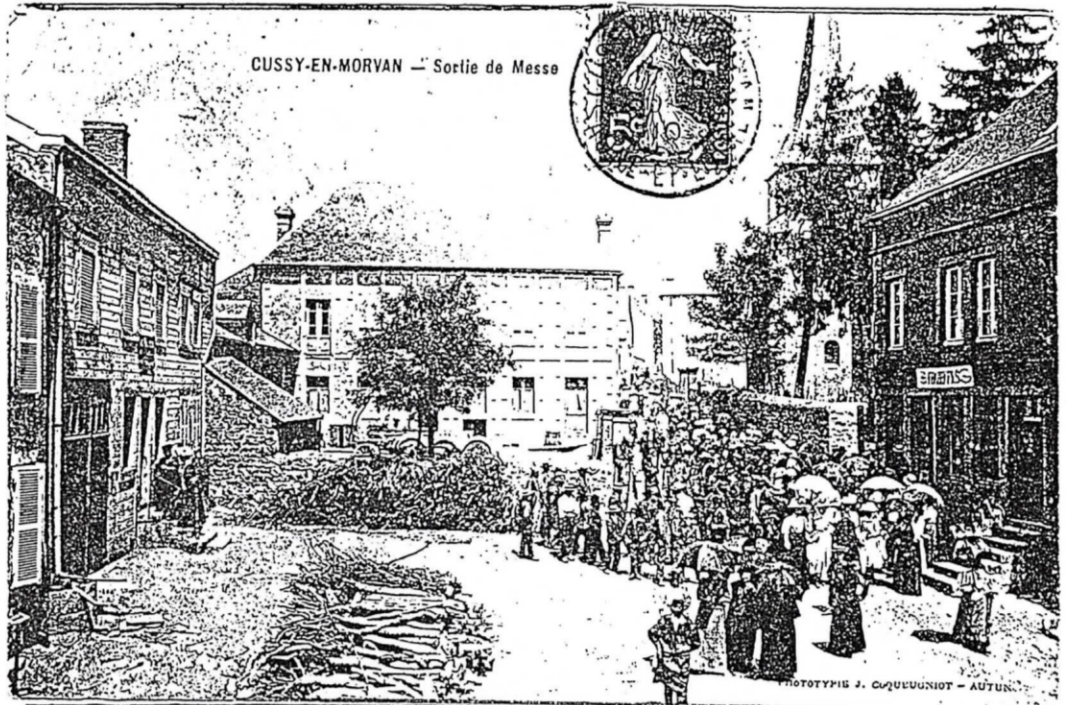
La crainte de déplaire à l'autorité civile rend esclaves tous ceux qui lui sont soumis par situation et les éloigne de la religion. Malheureusement cette même crainte produit les mêmes effets funestes sur ceux qui craignent de se voir enlever les enfants des hospices qui sont le plus clair de leurs revenus. On voit des malheureux chefs de familles chrétiennes voter contre les candidats chrétiens et pour des franc-maçons par suite de cette crainte. Les autorités de la commune ont été toujours jalouses de manifester leur dévouement pour les actes les plus hostiles à la religion et de régner par la terreur sur les habitants.

C'est sans doute dans ce but que le curé subit les deux iniques et ridicules procès de la pierre tombale et de la chasse du corbeau en temps prohibé, et surtout la dénonciation qui entraîna la suppression du traitement pendant plus de six mois en 1885. C'est depuis cette époque surtout que la population commença à murmurer contre la quête de Passion que l'on dut cesser, et contre les recettes de bancs, de chaises et du casuel que l'on dut diminuer ou perdre, malgré que de grosses dépenses continuaient à s'imposer presque chaque année, soit pour l'église, le clocher, soit pour le cimetière et la cure, sans compter l'entretien du mobilier de l'église et des frais du culte.

L'amour de l'argent est un mobile si puissant pour la majorité de ce pauvre peuple que l'on est disposé à sacrifier sa religion et sa conscience et sa liberté de vote si l'on soupçonne devoir y trouver son bénéfice, et qu'un curé n'est bon à leurs yeux qu'autant qu'il ne leur demandera pas le casuel qui lui est dû. Un trop grand nombre ne craint pas de lui faire tort quand l'occasion se présente.



7 - Cussy-en-Morvan — L'Eglise et l'entrée du nouveau Cimetière



CUSSY-EN-MORVAN — Sortie de Messe

PHOTOTYPIS J. COQUELIGNOT - AUTUN

Il se trouve aussi dans la paroisse des gens qui viennent demander des certificats à leur curé pour trouver à se placer dans de bonnes maisons et qui ne craignent pas de dénoncer ce même curé à son évêque. C'est ainsi que l'abbé Lamouroux a été obligé de se défendre contre des dénonciations qui allaient jusqu'à assimiler sa cure à une maison de tolérance (lettre écrite et signée fin 96 autres dénonciations en 85, 89 et 90). C'est toute la récompense que retire un curé trop bon enfant.

Donc il faut que le curé perçoive ses droits sans tant s'inquiéter des opinions des gens, qu'il soit bon sans doute tant qu'il pourra, mais qu'il ne s'attarde pas à la reconnaissance et ne compte que sur le témoignage de sa conscience et de Dieu. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas dans cette appréciation d'englober toute la population sans exception, car il y a quelques bonnes familles qui consolent le prêtre et savent apprécier ses bonnes intentions, mais pour le plus grand nombre l'argent remplace dans leurs coeurs tous les autres sentiments. Malgré les signes de religion et d'affection, vous n'y trouverez que l'amour de l'intérêt.

## I N S T R U C T I O N      R E L I G I E U S E

---

Sous les regrettés M. et Mme Prestin, les écoles étaient bien tenues, les enfants étaient bien préparés pour la 1re communion et les parents étaient habitués à se reposer presque entièrement sur les écoles et le catéchisme du curé. Malheureusement depuis de longues années les enfants des deux sexes sont entièrement privés d'enseignement religieux dans les écoles. De plus, dans l'école des garçons surtout, les enfants ne voient jamais les instituteurs mettre les pieds à l'église et, sous prétexte de neutralité, ne manquent pas d'inspirer, dans les leçons de prétendue morale, le mépris de la religion et surtout des époques religieuses comme le Moyen-Age, et les enfants qui, en sortant de leur famille, étaient soumis, dociles aux leçons religieuses, prennent une certaine morgue très sensible à mesure qu'ils fréquentent l'école.

Si d'un autre côté nous considérons les enfants des hospices, dont le nombre va bientôt égaler les autres, ils sont encore d'autant plus difficiles à former que les inspecteurs ne craignent pas de leur inculquer l'idée que l'enseignement du catéchisme et leur 1re communion leur sont aussi indifférents que leur baptême, si ce n'était la difficulté de leur trouver des maîtres assez indifférents eux-mêmes pour conserver des païens dans leur maison. La population a d'autant plus besoin d'instruction qu'elle y est plus indifférente. Elle se lasse vite de sermons et ne s'ennuie pas du tout de les voir supprimés tandis qu'elle se plaint pour peu qu'on les prolonge. Il ne faudrait jamais dépasser un quart d'heure.

Beaucoup de paroissiens prétendent satisfaire à l'obligation de la sanctification du dimanche en assistant à la messe tous les 15 jours, sans prétexte de garder la maison à son tour. Avec ce prétexte on restera deux ou trois pour garder, sans compter ceux qui n'y viennent jamais et cependant tiennent à faire une promenade. Le séjour à Paris ou dans les pays qui donnent l'exemple de l'irréligion est une source de désordre de tous genres. Souvent les mères abandonnent les enfants pour être nourrices et le père est leur unique éducateur. Qu'on juge du désordre que cela entraîne : aussi bientôt avec ce régime la paroisse deviendra plus païenne que les plus mauvais pays. Gare ! Lorsque nos anciens seront morts. Déjà un grand nombre commencent à ne pas se gêner pour le travail du dimanche.

Cependant j'ai la conviction qu'avec un gouvernement tolérant et surtout protecteur, il y aurait un revirement complet, en commençant par tous les ser-viteurs de l'Etat.



# Familles en 1905

## S É P A R A T I O N   D E   L' É G L I S E   E T   D E   L' É T A T

---

*d'après la liste des paroissiens de Cussy-en-Morvan voulant "conserver l'église catholique en France et assurer la liberté de son culte" (1905)*

### le bourg

*Marceau (Joseph MARCEAU, curé de Cussy), Charlot-Machin, Charlot-Clair, Baroin, Rossignol-Charlot, Miney-Champeau, Regnier-Laurent, Charlot-Bretin, Coulon-Lucas, Machin-Petitjean, Boizot-Malardot, Lagneau-Poinsot, Lagneau-Carré, Rousselet-Buteau, Dureuil-Hugonnet, Baroin-Guenot, Coron, Rossignol-Gauthey, Bigeard-Basdevant, Alliot-Perruchot, Dureuil-Charlot, Valentin, Lordey-Demeusoy, Bodin-Rossignol, Lévy-Chanussot, Monnot-Ricard, Régnier-Pauelin, Hennegrave-Houot, Alexandre-Cuzin, Frazey-Remoissonnet, Perruchot-Levitte, Charlot-Marillier, Boudot-Perruchot, Baroin-Rousselet, Dureuil-Clair, Sabbat-Cuzin, Marillier, Mirquin-Vieillard, Basdevant-Charlot, Nectancourt-Billon, Rousselet, Jarlot-Gautrin, Cordelier-Pernot, Lenouan-Cortet, Baroin-Léger, Bertrand-Remoissonnet, Bertrand-Monnot, Charlot, Rozier, Guillaume, Frazey, Aillet-Nectancourt, Clément-Sabbat, Parizot, Lagorgette, Lagneau-Mouroto...*

### les PLATZ

*Bouley-Desvignes, André, Rey-Legendre*

### les CHAMPS PETOT

*Regnier-Levitte, Kaikinger-Pénot*

### la GUENARDE

*Gabin-Cortot-Legros*

### le THIL

*Duprey-Cortot-Machin*

### THIVELLE - le CROT

*Bigeard, Champoux-Verdure, Moreau-Meuinier, Rateau, Levitte-Gey, Rousselet-Guyard*

### Haut de THIVELLE

*Rousselet-Devaux, Remoissonnet*

les JOURS et VILLEBOEUF

Régnier-Gauthey, Maratray-Gey, Péau-Baroin, Dureuil-Charlot, Fouquerolles-Dureuil, Vieillard-Charlot, Gey, Vieillard, Charlot-Vieillard, Durand-Charlot, Dureuil-Chagniot, Morot-Bizot -Dureuil, Gauthey-Maratray, Pasquelin-Gillot, Machin, Maratray, André-Maratray, Brochot-Gauthey, Bretin, Vieillard-Levitte, Rousselet, Pasquelin, Levitte, Gey-Charlotte, Gey-Cortot, Maratray-Altzenhoffer, Gauthey-Vieillard, Machin-Gauthey, Billon-Machin, Testard-Martin

FAYE

Charlot-Parizot, Marillier-Baroin, Régnier, Machin-Marillier, Altoëbert, Frasey-Parizot, Simon-Maratray, Machin, Rousselet-Simon, Clair-Dureuil, Clair-Marillier, Simon, Dessertine, Régnier-Parizot, Gaudry, Simon-Chevalier, Parizot-Maratray

VIGNERUX

Lavesvre-Charlot, Chagniot-Seguenot, Girodot-Laubaille, Jacquet-Baroin, Léger-Desaies, Charlier-Laguerre, Parizot-Gey, Baroin, Baroin-Clément, Perruchot-Simon, Clément, Rousselet-Allyot, Rousselet-Marillier, Laurent-Clément, Baroin-Bretin, Bretin-Roicourt, Bretin-Léger, Seguenot-Lavesvre, Rousselet, Rousselet-Billon, Finel-Colin, Charlot-Paris, Clément, Régnier-Marciau

en CHEVRE

Meunier-Régnier

1a VALLEE

Rousselet-Maratray, Brochot-Cuzin, Lagneau-Gauthey, Levitte-Machin, André-Baroin, Baroin, Dureuil-Péau

COULVIÈRE

Levitte-Chapelon, Levitte-Guillaume, Parizot-Regnier, Cortot, Machin-Regnier, Rateau-Charlot

es PRES

Labille-Rossignol, Rousselet, Latroupe

MONTLOIRON

Levitte-Charlot, Brochot-Bouille, Clément-Charlot, Bussenet, Brochot-Charlot, Veret-Côme, Levitte-Chagniot, Bussenet-Lebordais, Levitte-Maratray, Simon-Baroin, Remoissenet-Marcalle, Barbotte, Baroin-Pernot

1e CROT NOIR

Rousselet, Barouillet-Chapelon

VISMOGEY

Deutremont-Baroin, Barouillet-Levitte, Machin-Levitte, Dorval-Levitte, Machin-Carré, Tixier-Coron, Hertelot-Ducieux-Coron, Garnier-Coron, Levitte-Lamour, Levitte

MONTCIMET

Guyard-Baroin, Lagorgette-Roy, Gabukkib-Barnay, Garnier-Coron, Garnier-Baroin, Bouille-Baroin, Charlot-Bigeard, Lagorgette-Desmoulins, Bigeard-Levitte, Guyard-Chagniot, Dessertenne-Cordelier, Clair-Simonot, Clair-Couturier, Charlot-Dessertenne, Aluze

1e MOULIN

Digoy-Charlot, Duprey, Desmoulins-Gey

les BOUAUX

Chauveau-Dezé, Babeux-Marillier, Machin-Lavesvre, Desloires-Vieillard, Jarlot-Gauthey

### 1a FORGE

Clémendot-Chapelon, Narjollet, Clément-Charlot, Levitte, Seguenot-Lagneau, Chagniot-Regnier, Labonde-Bel, Gourmy-Boizot, Seguenot-Levitte, Brochot, Brochot-Bretin, André, Lolinard

### 1e PRE

Durpey-Baudran, Duprey, Labille-Duprey, Dureuil-Bataille, Regnier, Perruchot-Gey, Rousselet-Gey, Lamour-Levitte, Brochot, Vieillard-Levitte, Gauthey-Perruchot, Dureuil, Baroin, Brochot-Pitois, Charlot-Desrues, Baroin-Clément, Cordelier, Machin, Baroin-Chauveau

### MAREY

Lagorgette-Vieillard-Marillier, Goujon-Louise, Buteau-Gey, Perruchot-Pitois

### 1a CHAUME

Maratray-Marillier, Simon-Maratray, Regnault-Gey, Regnault-Lamour, Roux-Garnier, Lacolle-Regnier, Bailleau-Maratray, Levitte-Moreau, Moreau-Hennegrave, Courtellemont-Charlot, Lavesvre-Maratray, Lacolle-Gey, Lebrout, Ducreux-Dureuil-Chauveau, Coron-Regnault, Lavesvre-Rousselet, Pocheret-Maratray, Coron-Alliot, Regnault-Lagorgette, Vieillard, Guillaume-Seguenot, Péau-Deguain, Maratray-Guillaume, Billon-Lebrout, Lamour-Billon, Verporet-Bricard

### 1e VERNONIS - MONTEJ

Dureuil-Charlot, Baroin-Levitte, Patrux-Rosier, Laugeron-Patrux, Carty-Patrux, Narjollet-Duprey, Charlot, Charlot-Coron, Baroin

### BRUYERES - DAVELLE

Marion, MorotBizot-Levitte, Cherc-Morotbizot, Patrux-Maratray, Bigeard-Gabin, Goubelet-Moreau, Parizot-Bardiau, Monnot, Vacherot, Dureux-Charlot, Chauveau-Marillier, Dureuil, Machin-Dureuil, André-Goussot, Charlot-Levitte, Aubry, Dessertenne-Charlot, Beaudequin-Charlot, Nectaucourt-Patrux, Comtesse, Barnay-Charlot, Clément-Charlot, Levitte-Dureuil, Picot-Marillier, Morville-Guenot, Colas-Collemache, Charlot-Guenot

### MAISON-BOURGONIX

Grandjean-Perruchot, Gaudry-Pasquelin, Coron-Garnier, Forest-André, Aillot-Perruchot, Aubert, Dulniaux-Maratray, Charlot-Lemouau, Brochot-Benoit, Paris, Marciau, Garnier, Chapelon-Seguenot, Machin-Marciau, Chapelon-Lavesvre, Marciau-Billet, Cavailon-Remoissenet, Marciau

### 1e CRAPISSOT

Rateau-Machin, Bernard-Pasquelin, Regnier-Perruchot, Regnier-Charlot, Machin, Chagniot

### AILLIES

Sauvageot-Baroin, Guyot-Guenot, Champeau-Dessertenne, Champeau-Thouriot, Champeau, Perruchot-Niart, Sauvageot-Dauxy, Sauvageot, Lavesvre, Guenot, Javelot-Adolphine

### FRETCY

Moreau-Carré, Chevalier, Cuzin, Aillyot-Vacherot, Billiet-Moreau, Gey-Meunier, Gey, Aillyot-Moreau, Aillyot-Charlot, Rossignol-Bazot, Moreau-Charlot Chevalier-Maratray, Lacomme-Sanson

### les CHAMPS de CHOSE

Boizot-Rateau, Baroin-Morville, Bardiau-Millot

(nombre total 1 515 habitants, 821 majeurs dont 391 hommes et 430 femmes)

# Compléments

## historiques



É T A T   M I L I T A I R E   D U   B A I L L I A G E   D ' A U T U N

---

1 4 7 4

*C'est la déclaration en brief des noms et surnoms de tous les grans seigneurs chevaliers, escuiers et autres tenans fieds et arrière fieds de mon très redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc et aussi ceux des franc alleuf en justice ès bailliages d'Ostun et de Moncenis rapport et appartenences d'iceulx, selon les fiches et déclarations faites sur ce bien amplement par les nommés et depputés à ce par noble seigneur et saige monseigneur le bailli desdits bailliages, laquelle déclaration a esté faicte et extraicte en brief desdictes fiches par moy Loys Garnier, clerck greffier de la court desdicts bailliages, à ce commis par ledit monseigneur le bailli en la manière qui s'ensuit le XVIIJe jour du mois d'host l'an mil IIIJe soixante et quatorze.*

En la Chastellenie de ROUSSILLON :

—...—

*— noble dame Biéatrix Milot vesve de feu noble seigneur messire Jehan de Marrey chevalier jaidis seigneur dudit lieu et Jehan de Marrey escuier son filz tiennent en fied de mondit seigneur ladite seigneurie de MARREY avec certaines autres rentes censes et redevances acquises japieça par ledit chevalier, qui peuvent monter ung chacun an par communes années C livres tournois, ladite dame fournira ung coustellier à cheval et ung homme de pyed, habillés comme dessus ;*

*— noble homme Claude de Moroges seigneur de VILLEBEUF tient ladite seigneurie de Villebeuf et ses appartenances en justice moienne et basse mais s'elle est du fied de mondit seigneur ou de franc alleu n'en sait riens qui peust valoir pour commune année sviij livres tournois ;*

*— item tient ledit seigneur de Villebeuf au lieu de Juisoz-Maillart vj gros et certaine quantité d'aveine en justice pour vj gros ; ledit escuier fournira ung homme de pied, habillé comme dessus ;*

*— noble homme Guillaume de la Bouthière (Saint-Léger-sous-Beuwray) tient au village de BOUAULX du fied de mondit seigneur toutes charges desdites vij francs if gros ;*

- le seigneur d'Amprisy tenant party contraire à mondit seigneur tient en fied de mondit seigneur le villaige et seigneurie de VISEGNEROUX qui peust valoir par communes années XX livres tournois ; ledit seigneur fournira ung homme de pied habillé comme dessus ;

- le seigneur de Genetine (en Bourbonnais) tenant aussi party contraire à mondit seigneur tient en fied de mondit seigneur sur Jehan Charlot et Jehan Gaudt de FRETOY vint sols tournois.



V I S I T E    D E S    F E U X

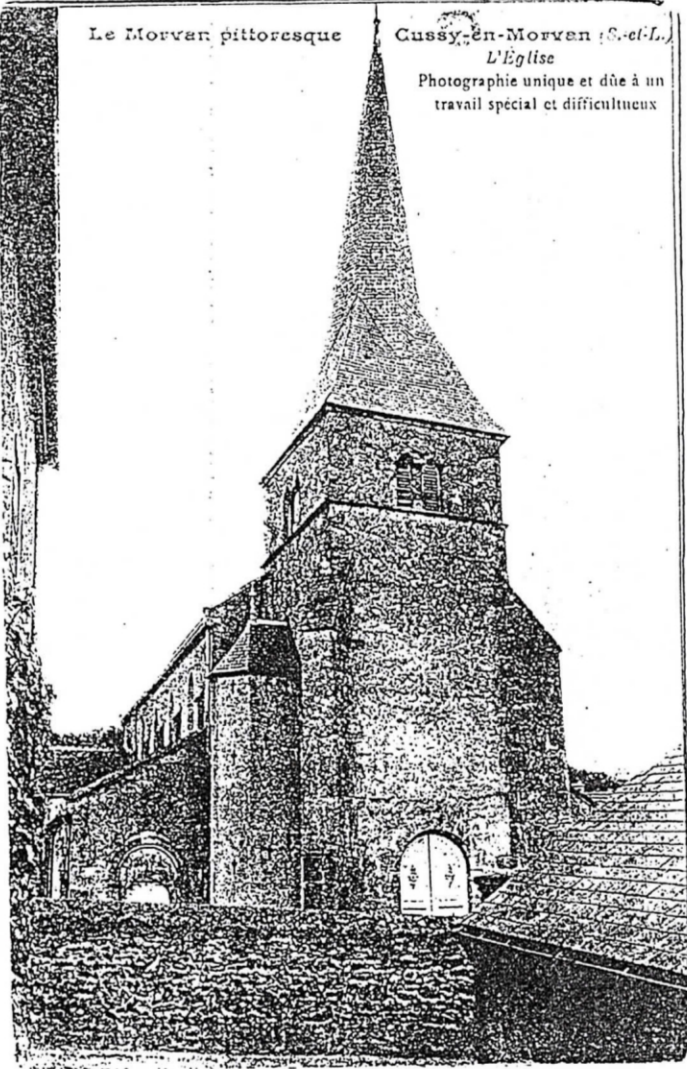
1 6 4 5

... nous nous sommes acheminéz en celui de Cussy-en-Morvand appartenant au dict baron de Roussillon d'où dépendent les hameaux de Frétoy, Allie, Maison Bourgoin (Maison-Bourgoux), Visinieux (Vignerux), la Chaume, Villeboeuf, Montagnay (hameau disparu), Davel (Davelle), le Vernoy, le Prey, Vissemaugey (Vismogey), Montloiron, Lesplasse (les Plats), le Thil, la Vallée, la Forge et Fay (Faye), où estans nous ordonnasmes à André ANDRE, à Jean CHARVAUT et à Jean LIGERON, eschevins et collecteurs des tailles faictes sur les habitans dudic Cussy et hameaux en despendant par Messieurs les esleus des Estats de Bourgogne, ensuite des billets à eux envoyés de nous mectre en main les roolles d'icelles, à quoy satis - faisant ilz nous représentèrent une minute qu'ils avoient tirée tout freschement de leur greffe, dont n'estant contantz nous leur ordonnasmes derechef de nous faire veoir leurs originaux tenant suspect ce qu'ils nous montroient, à quoy nous ayans dit qu'il leur estoit impossible parce que de chaque marche (frontière militaire d'un état des hameaux disséminés sur le territoire de la paroisse) qu'ils avoient ilz donnoient aultant de roolles affin d'en faciliter la recepte, sur quoy leur demandasmes le roolle de Cussy où nous estions, nous recogneusmes par iceluy qu'il estoit différent à cest esgard à celui porté par la minutte y ayans dans icelle 19 habitans moingt que dans ledict roolle. A quoy de quoy n'y ayans voulu adjouster créance nous visitasmes le mieux que nous pusmes les maisons du dict Cussy et d'une bonne partie des hameaux en despendant, par laquelle visite nous en recogneusmes une grande partie estre en assez bon estat parmi lesquels il y en avoit de ruinées, comme aussy que le nombre des habitans estoit plus grand qu'il n'estoit porté dans ladicte minutte à nous présentée, par laquelle il ne coustoit y en avoir que 107 desquels 44 estoient laboureurs tenans charrue. Il nous fut dit de plus par lesdictz eschevins après le serment d'eux pris qu'ilz n'avoient aucuns communaux, qu'ilz devoient deux-mil livres à constitution de rerte, qu'ilz avoient souffert une garnison du sieur de Fontaines. Ils sont de condition franche, son conservés de soldats, ont bois et preys et leur lieu est pays de montaigne, terre à seigle et de peu de rapport. Une grande partie des habitans travaillent dans les bois qui sont autour à faire du marain (merrein, bois fendu pour faire des douves de tonneaux) et de la cendre (à cette époque où le bois avait moins de valeur qu'aujourd'hui il était d'usage de faire de la cendre dans les forêts), nourrissent force bestail dans iceulx. Audict lieu il y a les rentes desquelles les maistres au temps des moissons enlèvent tout et ne laissent rien à leurs rentiers sinon le bestail pour labourer, ce qui se faict par fraude affin que rien ne se treuvant chez eux ilz ne puissent payer une grosse taille.

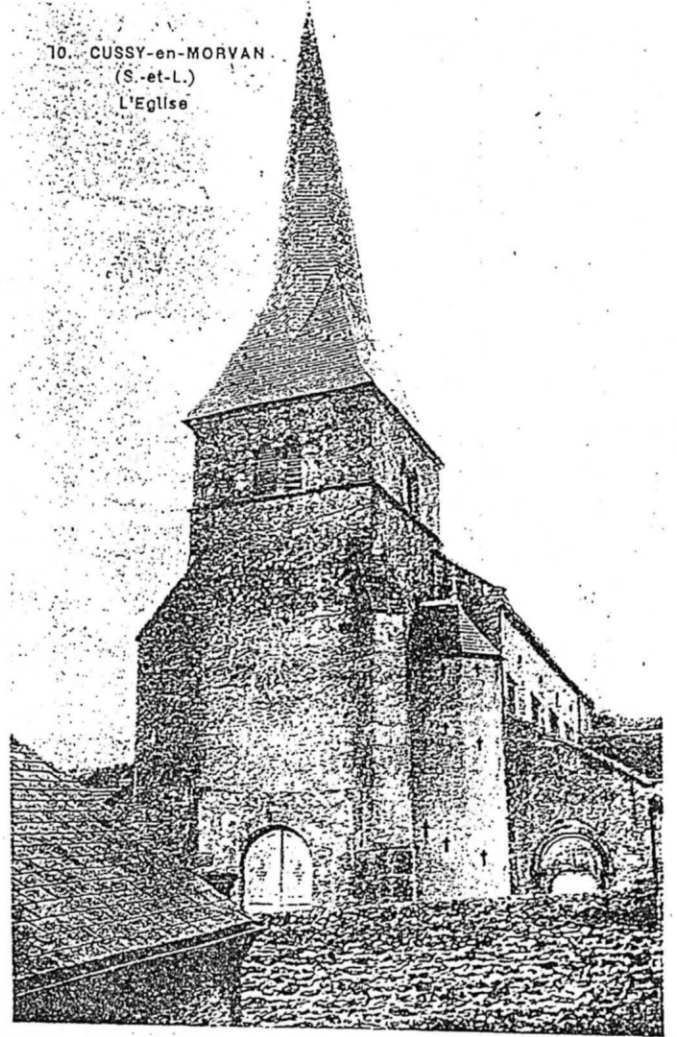
Le Morvan pittoresque

Cussy-en-Morvan (S.-et-L.)  
L'Église

Photographie unique et due à un  
travail spécial et difficileux



10. CUSSY-en-MORVAN.  
(S.-et-L.)  
L'Église



É T A T   D E   B O U R G O G N E

1 7 8 3

ALLYE, BEBE, CHAMP de CHOSSES, CHEVRE, DAVEL, FAY, FRETOY, la CHAUME, la FERME du CHATEAU de MAREY, la FERME de la VENTE, la FORGE, la VALEE, le MOULIN de CUSSY, le PRE, le THIL, le VERNOI, l'HUILERIE, les BOUAUX, les CHAZETS, les PLATS, MAISON-BEAUREGARD, MAISON-BREGOUX, MAREY, MONTBUINET, MONTLOIRON, MONTCIMAY, RUISSEL, THIVELLE, VIGNERU, VILLEBOEUF, VISMAUGE

P L A I N T E S   E T   D O L É A N C E S   D E   L A   P A R O I S S E

AUX   É T A T S - G É N É R A U X

1 7 8 9

Sire, la paroisse et communauté de Cussy-en-Morvand, pleine d'amour et de reconnaissance pour son Roi qui veut bien écouter ses plaintes et lui permettre de déposer ses peines dans son sein, le prie très humblement qu'après les représentations de Messieurs les députés il veuille bien avoir égard.

#### 1- TAILLE et IMPOSITIONS

A la surcharge de leurs taille et capitation qui est de 4,180 livres 4 sous, quoiqu'il n'y ait que 175 feux de malheureux métayers qui ne jouissent pas d'un pouce de terre en propriété en ont jusqu'à 112 livres, cette taille est encore augmentée par les frais qu'on leur fait même avant que le rôle en soit parvenu jusqu'à eux. Cette taille est si exorbitante que les particuliers qui ont des terres sur le finage des paroisses voisines s'y font bâtir pour sortir du rôle de Cussy. Il y a des cotes d'office qui ont été excessivement à charge. Actuellement même un particulier, agent de 62 ans, jouissant d'une santé si foible qu'il ne peut sortir de chez lui, ne vient pas même à l'église quoiqu'il soit auprès, n'ayant qu'un bien très médiocre, charge de sept enfants, a une ferme de 2 000 livres qu'il est obligé de faire valoir sur la bonne foi des métayers et sur laquelle il ne peut faire de profit, en a une de 135 livres dix sols qui n'est point à la décharge de la communauté, ce qui le met beaucoup à la gêne.

#### 2- SEL

Qu'ils sont si malheureux qu'une bonne partie n'usent de sel que dans le temps de gros ouvrage, ne pouvant fournir à cette dépense quoiqu'ils en connoissent bien l'utilité.

#### 3- MILICE

Que la milice est un surcroît de dépense : dans le temps du tirage, il n'y a pas un jeune homme qui ne soit accompagné de ses père, mère et autres parens qui cherchent à grands frais à employer des protections pour les garanties, si la justice ne s'opposait à leurs désirs. Tout cela leur coûte un argent immense pour lequel communément ils sont obligés d'aller à l'emprunt.

#### 4- CORVEES

*Ils ont été excédés jusqu'à présent dans la répartition des travaux sur les grands chemins à raison desquels il est incroyable, combien ils ont essuyé de vexations qui les ont mis dans la nécessité indispensable de se passer de pont pour éviter de se voir conduit en prison.*

#### 5- OFFICES de FINANCES

*Ils demandent la suppression des places et offices de receveurs de tailles, établis dans plusieurs bailliages, de receveurs de consignations, de commissaires aux saisies réelles et autres de cette nature comme autant de causes de la perte et de la ruine du peuple. On observe à l'égard des receveurs des tailles que les frais qu'ils font ou que leurs huissiers abonnés font sous leur nom sont pour les cotisables une surcharge qui n'est pas modique, dont ils ne peuvent s'exempter, quoique les collecteurs soient soigneux de faire tout ce qu'il faut pour les prévenir.*

#### 6- JURES-PRISEURS

*Ils demandent pareillement la suppression des charges de jurés-priseurs, attendu que loin d'être utiles au peuple elles ne lui sont qu'onéreuses en ce que la plus grande partie des ventes qui se font dans les campagnes suffisent à peine, pour payer leurs frais.*

#### 7- PARTICIPATION des TROIS ORDRES aux CHARGES PUBLIQUES

*Ils demandent que la noblesse et le clergé soulagent le malheureux tiers-état en concourant aux corvées publiques; personne ne peut plus facilement faire travailler sur les grands chemins que la noblesse et le clergé.*

#### 8- DROITS de CONTROLE

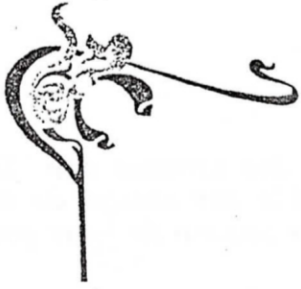
*Ils demandent un règlement clair et précis au sujet des droits de contrôle et autres, de manière qu'il ne dépende plus du partisan de les fixer à sa fantaisie, pour ainsi dire, en opposant des arrêtés du conseil que les parties ne connaissent pas et ne peuvent connaître. Ils demandent qu'ils soient diminués étant très vrai que la crainte d'être excédé empêche la consommation d'une infinité diverse de commerces, comme l'énormité des frais de procédure est un frein si puissant qu'un homme raisonnable préfère d'abandonner la poursuite de droits fondés et utiles.*

#### 9- le SEIGNEUR

*Ils ont à la vérité un seigneur plein de charité et de compassion, qui soulage les pauvres, particulièrement les malades, leur fournit le chirurgien, les remèdes, la viande, leur fait distribuer des grains et de l'argent, mais malheureusement il ne voit pas tout et ils le voient trop rarement.*

*Nous recourons à vous SIRE; nous sommes persuadés que vous ne voulez nous entendre que pour nous soulager et nous serons toujours vos sujets zélés soumis et françois.*

DUPREY syndic, VIEILLARD fabricant, GEY, GRASSOT collecteur, BUTIEAU, Pierre ALLYOT, Laurent ALLYOT, J. ALLYOT, Nicolas FRAZEY, PAQUELIN, Pierre BUTIAU, Jean ROUSSET, Pierre PARISOT, Lazare LAMOUR, M. CORDELIER, Jean GAUDRY, Hugue ALLYOT, Léger MARILLIER, Léonard CORTOT, DIGOY, René LAGORGETTE, Jean VIEILLARD, René SIMON, N. FRAZEY, Jean CAILLET, DUPRE, PERRUCHOT, Jean LEGROS, Lazare PIERRE, Dominique CLERPINT, Joseph SIMON, Jean RATEAU, GORLEY, BUTTIOT-ALLIOT, deux noms illisibles.



LE M O R V A N D

1858

DE L'ABBÉ B A U D I A U

Située à sept kilomètres environ, à l'ouest de Lucenay, la commune de Cussy-en-Morvand est, par son importance, la seconde du canton. Elle occupe un territoire montagneux, composé de trois mille quatre cent soixante-dix-sept hectares, dont cinq cent soixante-dix-sept sont en bois. Sa population, répartie entre un grand nombre de hameaux, est de plus de deux mille habitants. Un gros ruisseau, affluent de la rivière de Verrière, l'arrose du nord au sud. Il était autrefois banal et personne ne pouvait y pêcher, à moins d'une amende de soixante cinq sous.

La paroisse de Cussy, jadis de l'archiprêtré d'Autun et l'une des quatre qui formaient les dépendances du comté de Roussillon, avait son église au dixième siècle. Le patronage de la cure appartenait à l'évêque. Nous voyons Gauthier Ier fonder son obit, en 1265, à Saint-Martin de cette ville, pour une rente de vingt sous, assise sur l'église de Cussy, et Hugues d'Arcy échanger, en novembre 1296, avec son chapitre, une rente de trente-cinq sous viennois. Il passa bientôt dans les mains du sénéchal et, en 1425, dans celles du chapitre de la cathédrale, qui partageait les dîmes avec le curé et le seigneur.

L'église paroissiale, bâtie au centre du bourg, est dédiée à Saint-Léger ; mais elle était autrefois sous le vocable de Saint-Pierre. Elle se compose d'un chœur, reconstruit au seizième siècle ; d'une nef, flanquée de deux bas-côtés en 1851 ; d'une tour ou clocher, qui s'élève sur le portail occidental, et de deux chapelles latérales, dont l'une, celle du sud, appartenait à la maison de Roussillon et l'autre au seigneur de Frétoy. On entre dans cette église par trois portes parallèles, placées dans le pignon de l'ouest et ouvrant chacune dans une nef. Alix, dame de Glane et de la Roche-Milay, lui légua deux sous au mois d'août 1233 et assit, la même année, une rente de huit livres sur la terre du lieu.

En 1298, Eudes de Roussillon lui assigna une rente de dix sous sur le four banal de Cussy et payable à la Saint-Barthélemi, afin d'acheter, chaque année, quatre livres de cire, pour faire une torche, qui serait allumée à l'élévation du Saint-Sacrement, pendant la messe.

Le bourg de Cussy-en-Morvand, comme l'endroit le plus important de l'antique baronnie de Roussillon, en était devenu le chef-lieu. C'est là que se rendait la justice, dans un bailliage qui avait Anost, Blain et, plus tard, Gien-sur-Cure, dans sa dépendance. Le juge-châtelain, à la nomination du seigneur, connaissait de toutes causes, comme celui d'Autun. Un pilori, à quatre piliers, pour l'exécution des sentences criminelles, se voyait jadis à l'entrée du bourg, au lieu encore appelé de ce nom. Il en existait anciennement deux autres dans l'étendue de la baronnie, l'un près de Montcimet et l'autre en l'Haut-du-Mont, près de Blain. "S'ils sont cheus et abattus, dit Louis XIII dans ses lettres-patentes de 1628, le seigneur pourra les relever en l'an et jour". Guillaume de Millery, chevalier, était prévôt de Cussy en 1201.

Là aussi se tenaient cinq des foires de la baronnie, fixées à chaque jeudi des Quatre Temps et au lendemain de la fête patronale, et un gros marché, par semaine, où l'on vendait toutes sortes de céréales, de marchandises et de denrées. Le châtelain percevait, d'après le terrier de 1468, sur toutes bestes masles, à pied fendu, un denier tournois ; sur la femelle, une obole ; sur cheval ou jument ferrés, trois sous quatre deniers ; sur celui qui le fut autrefois ou oncques ne le fut, vingt deniers. Tous les sujets de la baronnie étaient tenus d'y mener leur bétail, pour le vendre, à peine de quatorze sous pour chaque défaillant. Le seigneur levait aussi le droit de minage sur les céréales qui se vendaient à la halle, celui d'aunage et mesurage sur les étoffes, de fournage sur le pain... Chaque personne qui tuait une bête aumaille, lui devait la langue, à peine de soixante-cinq sous, et quinze deniers pour le sang. Les habitants étaient obligés de conduire leurs fournées au moulin banal, sous la même amende.

Les gens de Cussy furent affranchis en 1555 et purent dès-lors se dire francs-bourgeois et de franche condition comme ceux d'Autun. Ils jouissaient, moyennant une rente de cinq sous par feu, du droit d'usage et pacage dans les forêts de la baronnie, où ils pouvaient prendre bois mort et mort-bois, bois de fol, coupé à la serpe, pour boucher leurs héritages, pièces à bâtir, pour chausser leurs charrettes et charrues et faire aultres engins nécessaires, sans pouvoir en vendre, à peine de trois livres cinq sous d'amende par chaque contrevenant.

Au-dessous de l'église, au lieu-dit "Sur-les-Châteaux", se voit une motte, encore bien dessinée. Là, se trouvait l'ancienne maison-forte des seigneurs, qui souvent y faisaient leur résidence (le 25 juillet 936, le roi Louis d'Outre-Mer confirma à l'église d'Autun, sous le nom de Cociacum, une terre que l'on croit être celle de Cussy).

En 1240, Hugues de Ternan, chevalier, possesseur de Cussy, en partie, et de tout le terrain qui s'étend entre ce bourg et la Petite-Verrière, donna à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, où il choisit sa sépulture, sa vigne du Val-Bertrand, proche la Verrière, pour le salut de son âme, de celles d'Agnès, son épouse, et de ses prédécesseurs, et y fonda leur anniversaire. Il veut que si cette vigne ne convenait pas aux religieux, celui de ses fils qui posséderait, dans sa portion, les biens situés entre Cucé et la Verrière, soit tenu d'asseoir, sur ces terres, une rente perpétuelle de soixante sous, à cette intention. Il fit du bien aux diverses églises du voisinage et légua dix deniers à celle de Cussy, deux à celle de la Petite-Verrière et six à Anost (Arleuf, Saint-Prix, Saint-Léger-sous-Beuvray, la Comelle, Saint-Pierre de la Roche-Milay, Sainte-Marie de Valnoise, Saint-Pierre de la Vallée, Saint-Gengoux, Branges, Saint-Symphorien d'Autun eurent part à ses bienfaits).

Vers le même temps, la dame de Glaine pria le duc de Bourgogne de recevoir Jean, son fils, à foi et hommage, pour les terres d'Anost et de Blain et pour tout ce qui lui appartenait dans la paroisse de Cussy.

En 1271, Jean de Chastillon-en-Bazois, seigneur de Roussillon, et Isabeau, sa femme, reprirent de fief du duc de Bourgogne, pour Cussy et son marché, pour les villes d'Allies, de Fretoy, de Faye, de Lavault, de Maisière, de la Forge, de Loupoix, de Villefouchères, de Collonges, de Montloiron, de Marrey, de Clou-Augier, de Vissemogé...

Eudes de Roussillon, sire du lieu, de Cussy..., fit du bien à l'église paroissiale et laissa ses terres à ses neveux : Jean, Odinet, Pernelle, qui vendirent Cussy et Roussillon, en partie, aux ducs de Bourgogne, en 1309 et les années suivantes. Ceux-ci, et, après eux, les rois de France, en jouirent plus de deux siècles (ils y possédaient onze cent soixante-seize journaux de terre, sur lesquels ils levaient la quatrième ou la cinquième gerbe). La maison de Chaulgy, qui descendait des sires de Roussillon et en possédait une partie, acquit le reste vers 1570.

Au treizième siècle, la paroisse de Cussy était partagée en plusieurs fiefs ou arrière fiefs, tous mouvants de la châtellenie de Roussillon. Guillaume Gaudry des Jours reconnut, en 1294, posséder, en franc-alleu, une rente de quinze sous viennois, due par Hugues du Bois, de Bosco, chevalier, et par Drouhin des Jours, damoiseau, sieurs de Cussy.

A Fretoy-sur-Lucenay, autrefois Frotoys, au sud-est, il existait une maison seigneuriale. Les habitants étaient jadis dans l'usage de faire baptiser leurs enfants à Lucenay, et payaient, en conséquence, un boisseau de seigle, par feu, au curé. Hugues de Chaulgy, baron de Roussillon, leur intenta, comme étant ses hommes, en 1586, un procès pour les forcer à moudre leurs grains dans l'un des quatre moulins de la baronnie. Il intervint entre eux, le 25 juin, un accord, par lequel ils consentirent, pour avoir la faculté de les conduire où bon leur semblerait, de lui payer, chaque année, un boisseau de froment et une poule, par feu.

Jeanne de Millery y possédait, au treizième siècle, quelques clos de vigne, dont Eudes de Roussillon s'empara injustement. Ce seigneur les lui rendit par son testament de 1298, et lui légua cent sous pour les arrérages. Lambert de Laval, châtelain de Roussillon, était seigneur de Fretoy et de Maison-Bourgoux, en 1438, et Charles, son fils, vingt ans après. Leurs descendants en ont joui long-temps. Ils avaient, dans l'église de Cussy, une chapelle, dite des Alliois ou de Fretoy. Allies, voisin de ce hameau, appartenait, en 1263, à Guy Besors, chevalier, sire de Villarnoult, à titre de franc-alleu. Ce gentilhomme consentit, la même année, à le tenir en fief, de l'abbé de Saint-Martin, pour une somme d'argent qu'il reçut. Huit ans après, Isabeau, dame de Roussillon, fit aveu au duc de Bourgogne pour deux meix qu'elle y possédait.

Vignerux, sur le ruisseau de la Chaume, a donné son nom à une ancienne famille. Jean de Vignerux fit reconnaissance, en 1396, à l'abbé de Saint-Martin, au nom de Jeanne de Sommant, sa femme, pour Prangey. Saladin de Montmorillon vendit ce fief, en 1567, à Hugues de Chaulgy, qui l'unit à la baronnie de Roussillon. Villeboeuf et les Jours, presque contigus, au sud-ouest, ont été possédés par des seigneurs de mêmes noms. Jeanne de Villeboeuf épousa Jean de Verrière, en 1269.

Guillaume Gaudry des Jours, damoiseau, confessa, en 1294, tenir en fief d'Odon de Roussillon la Motte-des-Jours et ses dépendances, avec la justice moyenne et basse. Il reconnut qu'il était obligé de livrer à son suzerain ou à ses gens tout malfaiteur, digne de mort, pris sur sa terre du lieu, afin qu'il fût conduit, en chemise, au gibet et exécuté, en retenant pour lui les biens du condamné, s'il était son homme, ou soixante sous, s'il n'était pas son sujet. Jean de Marrey en était seigneur, en 1450.

Montcimet, sur une hauteur, à l'ouest, sur l'ancienne voie romaine d'Autun à Entrains, a pris son nom de sa situation et de Semélē, mère de Bacchus. Au lieu dit Es-Roppes autrefois se voyait un signe patibulaire de la justice de Roussillon. Il y existe une antique chapelle de Saint-Sébastien, qui servit de cinquième clocher pour l'érection de la baronnie en comté. Elle a été proprement réparée par Jean Clerc, en 1847.

Ce hameau, partagé entre la commune de Cussy et celle d'Anost, fut le berceau d'une famille de son nom. Le 7 octobre 1379, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et sire de Roussillon, accorda à Philibert de Montcimet des lettres patentes, par lesquelles il le reconnaissait, lui et ses descendants, comme ses premiers hommes, sujets et justiciables. Il veut, en conséquence, que, de droit et de primauté, ils en usent au veu et au sçu de tous autres. Il ordonne que, lorsque leurs serviteurs porteront ou enverront leurs grains aux moulins banaux de la châtellenie, incontinens et sans délai, après que la tresmure sera vuide, lesdicts grains soyent moulus, en payant cependant le droit aux fermiers, et que leurs causes, quand ils en auront, soyent jugées les premières. Michel de Chaulgy confirma ces faveurs, le 20 septembre 1472.

Oudette le Menier de Montcimet, fille de Philippe, épousa, au quinzième siècle, Pierre Gaudry, dont l'aïeul, Antoine, secrétaire de Philippe-le-Bon, fut anobli par ce prince, en 1434. Jacques de Lantaiges, Claude et Louis de Chaulgy, seigneurs de Roussillon, déchargèrent, en 1529, Philibert de toutes espèces de rentes, cens, corvées..., ce qui fut confirmé, le 5 février 1609, par Guy de Chaulgy, en faveur de Hugues, greffier de sa justice, pour la bonne amitié qu'il lui portait. Il le déclara, lui et ses hoirs, ses premiers sujets et justiciables, et voulut que leurs grains fussent moulus les premiers et leurs causes jugées sans retard. Hugues laissa de Jacqueline de Lagrange François, qui fit reconnaissance pour ses biens de Roussillon, en 1628. Philibert les vendit, le 25 avril 1750, à Marie Etignard, veuve de Pierre Febvre. Philippe-Marie Gaudry, sieur du Bost, ancien prévôt d'Autun, était capitaine de l'hôtel des Invalides, en 1777.

Marrey ou Marey, Marreyum, dans une vallée, au nord de Cussy, possédait autrefois une maison-forte, dont il ne reste plus de vestiges. Elle formait, avec ses dépendances : la Forge, le Prey, le Vernoy et Vissemogé, une terre, en toute justice, tenue, au douzième siècle, par une famille de ce nom. Odon de Marrey, chevalier, en reprit de fief à Roussillon, en 1240. Jean parut au mariage de Gaucher III de Courvol en 1401. Jean II, son fils, eut entre autres une fille, Suzanne, mariée à Claude de Chaulgy, écuyer, seigneur de Savigny-l'Etang et de Roussillon, en partie, auquel elle porta des droits sur cette terre.

Marrey fut vendu, par décret, vers 1540, et adjugé à Jacques de Lantaiges, chevalier, seigneur de Belan, de Vitry et de Roussillon, pour les trois cinquièmes. Ce gentilhomme laissa cinq enfants : Jean, Gaspard, Anne, Jacques et Charlotte, mariée à Louis de Chaulgy, sieur du Monceau et de Savigny-l'Etang. Hugues, leur fils puîné, acquit, vers 1570, d'Anne de Lantaiges, son cousin, et de ses cohéritiers, la terre de Marrey, qu'il unit à la baronnie de Roussillon.

Les autres hameaux de Cussy sont : Davelle, la Chaume, qui donne son nom au ruisseau, la Vallée, le Thil, Montliron, les Chezets, les Ventés, Chèvres...